



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DE L'EQUATEUR, TERRITOIRE DE BIKORO
SECTEUR DES ELANGA
Concession Forestière des Communautés Locales Bofidji

PLAN SIMPLE DE GESTION

2023 - 2027

Elaboré et validé par
L'Assemblée Communautaire
Avec l'Assistance technique de WWF-RDC

Dans le cadre du
PROGRAMME INTÉGRÉ REDD+ POUR UN DÉVELOPPEMENT RÉSILIENT BASÉ SUR
DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DANS LA PROVINCE DE L'EQUATEUR
(PIREDD EQUATEUR)



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



DECEMBRE 2022

Remerciements

Les auteurs se doivent d'adresser leurs vifs remerciements au FONAREDD/CAFI, à travers la FAO et son partenaire WWF, pour de gros efforts financiers consentis via le Programme Intégré de Réduction des Emissions des gaz à effet de serre, dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (PIREDD en sigle) dans la Province de l'Equateur.

Ces efforts financiers ont indéniablement permis, avec la participation et la détermination de la communauté locale de mener plusieurs activités visant la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la réduction de la pauvreté et le développement local.

Les auteurs reconnaissent également l'apport substantiel des Services techniques et des experts du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (DGFor , DFC , DIAF , etc) ayant participé à ce projet qui s'inscrit dans la phase expérimentale de la Foresterie Communautaire en RDC en fournissant des conseils techniques et une base des données très riche , variée et dont le potentiel est à peine exploité sur laquelle nos travaux se sont beaucoup appuyés .

Les auteurs sont particulièrement reconnaissants à l'égard de la FAO et du WWF, les deux agences d'exécution du PIREDD Equateur, et surtout à leurs mandataires respectifs qui, en dépit de multiples et sérieuses difficultés rencontrées, n'ont ménagé aucun effort pour conduire à bon port le navire PIREDD Equateur.

Les auteurs gardent aussi de très bons souvenirs à l'égard de tous les acteurs de développement et facilitateurs locaux membres de la CFCL ayant participé aux travaux d'élaboration du plan Simple de Gestion, sans oublier de remercier certaines organisations nationales et internationales et certaines personnes ressources pour leurs apports substantiels à travers les réflexions et échanges d'expériences, à l'occasion des sessions d'élaboration du PSG.

Enfin, aux autorités coutumières, aux responsables de l'administration publique et à la société civile environnementale Congolaise pour continuer de soutenir le plaidoyer et l'accompagnement en faveur des peuples autochtones pygmées et des populations riveraines des forêts auprès des décideurs politiques établis dans les plus hautes institutions du pays en vue de l'atteinte effective des deux principaux objectifs fixés par les textes légaux relatifs à la foresterie communautaire en RDC, à savoir : la gestion durable des forêts et l'amélioration des conditions de vie des communautés forestières qui en dépendent. Des outils de gestion et d'exploitation sont donc indispensables pour ce faire, notamment des plans simples de gestion.

Sigles et Abréviations

AC	: Assemblée Communautaire
CAFEC	: Central Africa Forest Ecosystems Conservation
CFCL	: Concession Forestière des Communautés Locales
CITES	: Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora
CLCSE	: Comité Local de Contrôle Suivi et Evaluation
CLD	: Comité Local de Développement
CLG	: Comité Local de Gestion
COLO	: Communauté Locale
CS	: Conseil des Sages
DIAF	: Direction des Inventaires et Aménagement Forestier
DME	: Diamètre Minimum d'Exploitabilité
EFIR	: Exploitation Forestière à Impact Réduit
FAO	: Food and Agriculture Organization
FM	: Forêt Marécageuse
FONARED	: Fonds National REDD
FSA	: Forêt Primaire Adulte
GES	: Gaz à Effet de Serre
GO	: Guide Opérationnel
IMR	: Inventaires Multi Ressources
Ja	: Jachère
MEDD	: Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MTN	: Modèle Numérique de Terrain
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PA	: Plan d'Aménagement
PAA	: Programmation Annuelle des Activités
PAP	: Peuple Autochtone Pygmée
PD	: Plan d'Eau
PFABO	: Produits Forestiers Autres que le Bois d'œuvre
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PIREDD	: Projet Intégré REDD
PM	: Prairie Marécageuse
PSG	: Plan Simple de Gestion
RDC	: République Démocratique du Congo
REDD	: Réduction des émissions dues à la Déforestation et Dégradation des forêts
RN8	: Route Nationale numéro 8
SRTM	: Shuttle Radar Topography Mission
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UTM	: Universal Transverse Mercator
WGS	: <i>World Geodetic System</i>
WWF-RDC	: World Wide Fund for nature/Programme pour la RDC
ZDR	: Zone de Développement Rural

Liste des Cartes

<i>Carte 1. Localisation de la Concession Forestière des Communautés Locales Bofidji</i>	6
<i>Carte 2. Relief et hydrographie de la Concession Forestière des Communautés Locales Bofidji</i>	7
<i>Carte 3 et 4. Pédologie et Géologie de la Concession Forestière des Communautés Locales Bofidji</i>	7
<i>Carte 5. Stratification de l'Occupation du sol de la CFCL Bofidji.....</i>	8
<i>Carte 6. Affectation des zones de gestion dans la Concession Forestière des Communautés Locales Bofidji</i>	24
<i>Carte 7. Zone de Développement Rural (ZDR) délimitée par la Communauté Locale Bofidji</i>	28

Liste des Figures

<i>Figure 1. Localisation des Aires protégées situées en périphérie de la CFCL Bofidji</i>	9
<i>Figure 2. Proportion des ménages par catégories socio-professionnelles</i>	13
<i>Figure 3. Proportion par ménages des cultures pratiquées dans le village Bofidji</i>	14

Liste des Tableaux

Tableau 1. Organisation interne de gouvernance de la CFCL de Bofidji, telle que définie dans l'Arrêté 025 du 09 Février 2016 du MEDD	4
Tableau 2. Superficie de l'occupation du sol de la CFCL de Bofidji.....	8
Tableau 3. Espèces fauniques déterminées lors des inventaires multi-ressources réalisés dans la CFCL de Bofidji	10
Tableau 4. Forces, faiblesses, menaces et opportunités relevées dans le village de Bofidji	11
Tableau 5. Répartition des effectifs de la population du Village Bofidji dans les différentes tranches d'âge	13
Tableau 6. Espèces fauniques chassées dans le domaine forestier du terroir de Bofidji	15
Tableau 7. Taux d'exploitation des PFABO par les communautés locales du village de Bofidji.....	17
Tableau 8. Table de peuplement d'essences floristiques inventoriées dans la CFCL de Bofidji.....	20
Tableau 9. Table de stock de volume brut à l'hectare et dans l'ensemble de la CFCL Bofidji d'essences floristiques inventoriées.....	21
Tableau 10. Nombre des indices de la faune observés le long des layons installés dans la CFCL de Bofidji	22
Tableau 11. Superficies des différentes catégories d'affectation du sol de la CFCL de Bofidji.....	25
Tableau 12. Réglementations des activités par série (extrait du Guide Opérationnel portant sur les normes d'affectations des terres lors de l'élaboration des PA, version révisée – juin 2017 et de PSG, version 2020)	25
Tableau 13. Planification quinquennale d'activités de gestion dans la CFCL Bofidji	30
Tableau 14. Programmation annuelle des activités (PAA) de gestion de la CFCL Bofidji.....	33

Table des matières

Remerciements.....	i
Sigles et Abréviations.....	ii
Liste des Cartes	iii
Liste des Figures	iv
Liste des Tableaux.....	v
Table des matières	vi
0. Introduction.....	1
Chapitre 1. Description générale de la CFCL	3
1.1. Situation administrative de la CFCL.....	3
1.2. Informations de la CFCL	3
1.2.1. <i>Nom et acte d'attribution de la CFCL.....</i>	3
1.2.2. <i>Vocation et justification</i>	3
1.2.3. <i>Mode de gestion</i>	4
1.2.4. <i>Aperçu historique de la CFCL</i>	5
1.2.5. <i>Chargé de l'exécution du PSG.....</i>	5
1.3. Description Biophysique de la CFCL	6
1.3.1. <i>Superficie, Situation géographique et limites.....</i>	6
1.3.2. <i>Climat</i>	7
1.3.3. <i>Relief et hydrographie.....</i>	7
1.3.4. <i>Géologie et pédologie</i>	7
1.4. Caractéristiques écologiques.....	8
1.4.1. <i>Végétation.....</i>	8
1.4.2. <i>Faune.....</i>	9
1.4.2.1. <i>Habitat sensible et Aires protégées</i>	9
1.4.2.2. <i>Espèces animales identifiées.....</i>	10
1.5. Description Socio-économique et culturelle	10
1.5.1. <i>Structure démographique.....</i>	10
1.5.2. <i>Principales activités socio-économiques des populations.....</i>	10
1.5.3. <i>Les infrastructures</i>	11
1.5.4. <i>Principales activités coutumières et culturelles des populations.....</i>	11
1.6. Forces, faiblesses, opportunités et menaces du terroir	11
4.7. Attentes des communautés locales et priorités de développement	12

Chapitre 2. Résultats de l'enquête socio-économique.....	13
2.1. Caractéristiques démographiques	13
2.2. Activités de la population	13
2.3. Organisation ethnique et coutumière de la communauté.....	17
2.4. Infrastructures et équipements	18
2.4.1. <i>Adduction d'eau potable et électricité.....</i>	<i>18</i>
2.4.2. <i>Education de base.....</i>	<i>18</i>
2.4.3. <i>Santé primaire.....</i>	<i>19</i>
2.4.4. <i>Culture et religion.....</i>	<i>19</i>
2.4.5. <i>Commercialisation.....</i>	<i>19</i>
Chapitre 3. Résultats de l'inventaire multi-ressources.....	20
3.1. Ressources floristiques	20
3.2. Ressources fauniques.....	22
Chapitre 4. Division de la CFCL et affectation des terres en zones spécifiques	23
4.1. Vocation de la CFCL	23
4.2. Définition des usages de la CFCL	23
4.3. Affectations des zones et règles de gestion.....	24
4.4. Justification des usages choisis.....	26
4.4. 1. Zone de Protection.....	27
4.4. 2. Zone de Développement Rural (série agro-pastorale).....	27
Chapitre 5. Programmation des activités de gestion.....	29

0. Introduction

Les forêts de la RDC, couvrant près de deux tiers (2/3) des forêts du Bassin du Congo, constituent des habitats précieux et des niches écologiques essentiels pour le maintien de l'équilibre de la biodiversité qui s'y attache. A ce rôle écologique ; s'ajoutent la protection des ressources en eau et du sol, la régulation des cycles des matières et du microclimat (climat local), le stockage de carbone et la réduction des émissions des gaz à effet de serres (GES). Ces forêts constituent un vaste champ des recherches, un laboratoire idéal pour les informations écologiques, agronomiques et pharmaceutiques. C'est un précieux réservoir d'informations génétiques. A côté de toutes ces fonctions essentielles, elles jouent également le rôle socio-économique à travers le développement et la promotion de l'agriculture durable, de la chasse & pêche responsables, de l'exploitation du bois d'œuvre et des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFABO), de l'artisanat, de l'écotourisme, etc. Nonobstant les avantages qu'offrent ces forêts, elles continuent à se déforester et se dégrader à l'échelle de l'écorégion.

Afin de réduire et/ou limiter ces dégâts susceptibles de conduire à une détérioration prononcée des conditions de vie des communautés locales riveraines et PAP dépendants de ces massifs forestiers d'une part, et à la perte de sa diversité biologique si exceptionnelle d'autre part ; la RDC va alors adopter des mesures innovantes sur la gestion durable de ses forêts. C'est ainsi qu'en 2002, elle va réformer son secteur forestier, qui jusque-là était géré par une loi datant de 1949 ; mettant en place le nouveau code forestier national. La présente loi s'inscrit alors dans la logique de nouvelles visions de gestion des ressources naturelles, des traités et conventions internationaux en matière environnementale.

Le cadre légal précité (dans son article 22) offre la possibilité aux communautés locales, de demander et d'obtenir à perpétuité un titre en qualité de Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL en sigle), sur les forêts qu'elles possèdent en vertu de la coutume. L'expression CFCL découle du Décret N° 14/018 du 18 août 2014, fixant les modalités par lesquelles la possession coutumière ainsi reconnue peut-être muée en titre de concession ; et les dispositions spécifiques à la gestion et exploitation des CFCL ont été déterminées dans l'Arrêté ministériel (MEDD) N° 025 du 09 février 2016 qui, entre autres, exige l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion (PSG en sigle) par la communauté locale bénéficiaire de la concession.

L'élaboration d'un PSG étant un processus complexe en termes d'expertise et du coût évalué ; les communautés locales de la RDC ont l'intérêt de compter sur l'appui technique d'un service forestier local ou d'une organisation mieux indiquée, pouvant les aider à la réaliser avec leur effective et active participation, le temps pour elles de devenir capables de la réaliser seules au fil des ans. C'est ainsi que le Fonds Mondial pour la Nature, WWF (en sigle anglais) ; qui est resté longtemps très actif dans le secteur de conservation de la nature et de gestion durable des écosystèmes forestiers, s'est engagé à appuyer les communautés locales congolaises, particulièrement celles de Bofidji (en vertu de l'article 22 et 23 de l'arrêté 025) à la demande de l'obtention de titre forestier à travers le projet « *Conservation des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale ou Central African Forest Ecosystems Conservation (CAFEC)* », et à l'élaboration de son PSG à travers le *Programme Intégré REDD (PIREDD)* Equateur, mis en œuvre par le *Programme de Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture* (FAO en sigle anglais) et en partenariat avec le Fonds Mondial pour la nature (WWF) sous financement du *Fonds National REDD (FONAREDD)* et la Suède.

Le présent Plan Simple de Gestion de la Concession Forestière des Communautés Locales de Bofidji, couvre une période de cinq (5) ans et va de **01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2027**.

Il se subdivise en cinq principaux chapitres dont (i) la description détaillée de la CFCL, (ii) la portée de l'enquête socio-économique, (iii) la présentation des résultats de l'inventaire multi-ressources, (iv) la division de la CFCL et l'affectation des terres en zone spécifiques et (v) une programmation des activités de gestion vient boucler le présent PSG.

Chapitre 1. Description générale de la CFCL

Cette section décrit de manière plus détaillée la Concession Forestière des Communautés Locales de Bofidji. Elle se subdivise en trois (3) principales sous-sections dont :

- La situation administrative de la CFCL, décrivant la situation géographique de la CFCL ;
- Les informations générales de la CFCL, exhibant sa vocation et
- Le mode de gestion et la description biophysique de la CFCL.

1.1. Situation administrative de la CFCL

Administrativement, la Concession Forestière des Communautés Locales de Bofidji est située dans :

- La Province de l'Equateur ;
- Le Territoire de Bikoro ;
- Le Secteur d'Elanga ;
- Le Groupement de Bofidji-Ouest et ;
- Le village Bofidji.

Elle partage ses limites avec les terroirs villageois de Bongidji et de Beambo.

1.2. Informations de la CFCL

Les informations relatives à la CFCL Bofidji se rapportent à son acte d'attribution, à sa vocation et à son mode de gestion ; ces derniers étant très utiles dans l'orientation de la définition des règles de sa gestion par les communautés locales.

1.2.1. Nom et acte d'attribution de la CFCL

La Concession Forestière des Communautés Locales de Bofidji a été attribuée sous ce nom aux communautés locales par l'**Arrêté n° 2010/019/CAB/PROGOU/EQ/NT/2018 du 14/02/2018**.

1.2.2. Vocation et justification

La CFCL de Bofidji fait partie de la grande zone des tourbières de la cuvette centrale congolaise, découverte en 2018 par Simon Lewis, Greta Dargie, Bart Crezee (tous chercheurs scientifiques de l'Université de Leeds en Angleterre) et Corneille Ewango (Professeur à l'Université de Kisangani) et présente une superficie significative des tourbières.

C'est ainsi qu'à l'issue des consultations communautaires, la vocation adoptée est la protection de ses zones des tourbières ; afin de les gérer de manière efficiente et durable, les valoriser et les restaurer.

Elle se propose comme vision principale la protection ces zones à fort stockage de carbone forestier en vue de rechercher des financements offrant des opportunités d'amélioration des conditions de vie des communautés locales attributaires de ladite CFCL.

1.2.3. Mode de gestion

Conformément à *l'article 4 de l'arrêté 025 du 09 février 2016 susvisé*, une organisation interne de la gouvernance est établie au niveau communautaire par les communautés locales de la CFCL de Bofidji. Le **Tableau 1** ci-dessous présente la structuration, la composition et le rôle de l'organisation interne de gouvernance locale d'une CFCL en RDC.

Tableau 1. Organisation interne de gouvernance de la CFCL Bofidji, telle que définie dans l'Arrêté 025 du 09 Février 2016 du MEDD

Structure	Composition	Rôle
Assemblée Communautaire (AC)	☐ Le chef de la communauté, le(s) autre(s) représentant(s) coutumièrement attitré (s) de la communauté, et les membres du conseil des sages	Organe de délibération et de prise de décision qui valide les décisions de gestion, met en place des structures de gestion, et définit les règles pratiques de gestion et contrôle de la concession. Les attributions de l'AC s'étendent sur l'ensemble de la Concession Forestière Communautaire Locale.
	☐ Toutes les personnes majeures unies par des liens de solidarité clanique ou parentale et établies sur le finage de la Communauté Locale ;	
	☐ Des représentants de tout groupe de personnes qui, liées à la communauté locale à un titre quelconque, sont établies traditionnellement dans le finage visé ci-dessus ;	
Comité Local de Gestion (CLG)	☐ Neuf membres au maximum désignés par l'Assemblée Communautaire, en tenant compte de la représentation de toutes les composantes de la Communauté Locale.	Organe exécutif et technique chargé d'assurer la gestion quotidienne de la concession forestière, conformément aux résolutions et orientations du conseil communautaire auprès duquel il rend compte de ses actes.
Comité Local de Contrôle et Suivi-Evaluation (CLCSE)	☐ Représentants des composantes de la communauté locale, en raison d'une personne par composante, et des personnes-ressources choisies en fonction de leur expertise.	Organe qui assume le suivi-évaluation des activités de gestion de la concession forestière
Conseil des sages (CdS)	☐ Les notables et/ou acteurs sociaux de la Communauté Locale, ainsi que toute autre personne désignée en fonction de ses connaissances et conformément aux us et coutumes.	Organe de consultation, de prévention et de règlement des conflits liés à la gestion, à l'utilisation et à l'exploitation de la concession et au partage des bénéfices qui en résultent. Il rend ses avis sur la gestion de la concession, son exploitation, sur la mise en œuvre du Plan Simple de Gestion ainsi que sur le partage des bénéfices qui en résultent.
	☐ La composition du bureau du Conseil des Sages est représentative de toutes les composantes de la communauté, dont : un président, un vice-président, un secrétaire et deux conseillers.	

1.2.4. Aperçu historique de la CFCL

La Communauté Locale de Bofidji a adressé sa demande de CFCL au Gouverneur de Province de l'Equateur alors que le processus avait commencé un peu plus tôt.

Ce n'est qu'en date du **14 Février 2018** que le Gouverneur de Province de l'Equateur a procédé à la signature de l'arrêté portant attribution gratuite et perpétuelle de la Concession Forestière à la Communauté Locale Bofidji.

Pour information, le dossier de demande d'attribution de ladite CFCL contenait les éléments ci-après :

- La lettre de demande adressée au Gouverneur de Province ;
- Le Procès-Verbal signé par l'Assemblée Communautaire ou les représentant(s) coutumièrement attitré(s) de la communauté locale ;
- La liste signée par le(s) représentant(s) coutumièrement attitré(s), des familles, lignages ou clans et membres de la communauté ;
- La carte des limites avec stratification de l'occupation du sol établie de manière participative, en collaboration avec les communautés voisines ;
- L'acte attestant la qualité des représentants coutumièrement attitrés
- L'acte d'engagement de la communauté locale.
- Le Procès-verbal d'identification de la communauté requérante ;
- Le Procès-Verbal de l'enquête publique préalable.

1.2.5. Chargé de l'exécution du PSG

Ce Plan Simple de Gestion sera mis en œuvre par la Communauté Locale de Bofidji conformément à ***l'Article 9 de l'Arrêté 025 du 09 Février 2016*** ; ayant prévu l'instauration d'un Comité Local de Gestion composé des membres de la communauté. Ce Comité est l'organe exécutif et technique chargé d'assurer la gestion quotidienne de la CFCL, conformément aux résolutions et orientations de l'Assemblée Communautaire, auprès de laquelle il rend compte de ses actes.

La gestion quotidienne de la CFCL de Bofidji dépendra des choix à partir desquels les activités génératrices de revenu ou de gestion des ressources seront menées par les membres/animateurs communautaires du CLG.

1.3. Description Biophysique de la CFCL

1.3.1. Superficie, Situation géographique et limites

La superficie totale SIG officielle de la CFCL Bofidji est de **23173 ha** ; elle est située dans la Province de l'Equateur, localisée à l'ouest de la République Démocratique du Congo. Elle se situe dans la partie Ouest de la grande route reliant Mbandaka et Bikoro et à l'Est du fleuve Congo. Ses limites nord et sud partagent respectivement avec celles des terroirs de Beambo et Bongidji. Cette concession s'étend entre les latitudes -0,44299° et longitudes 18,019677° (***Carte 1***).

Les limites de la CFCL de Bofidji sont décrites de la manière suivante :

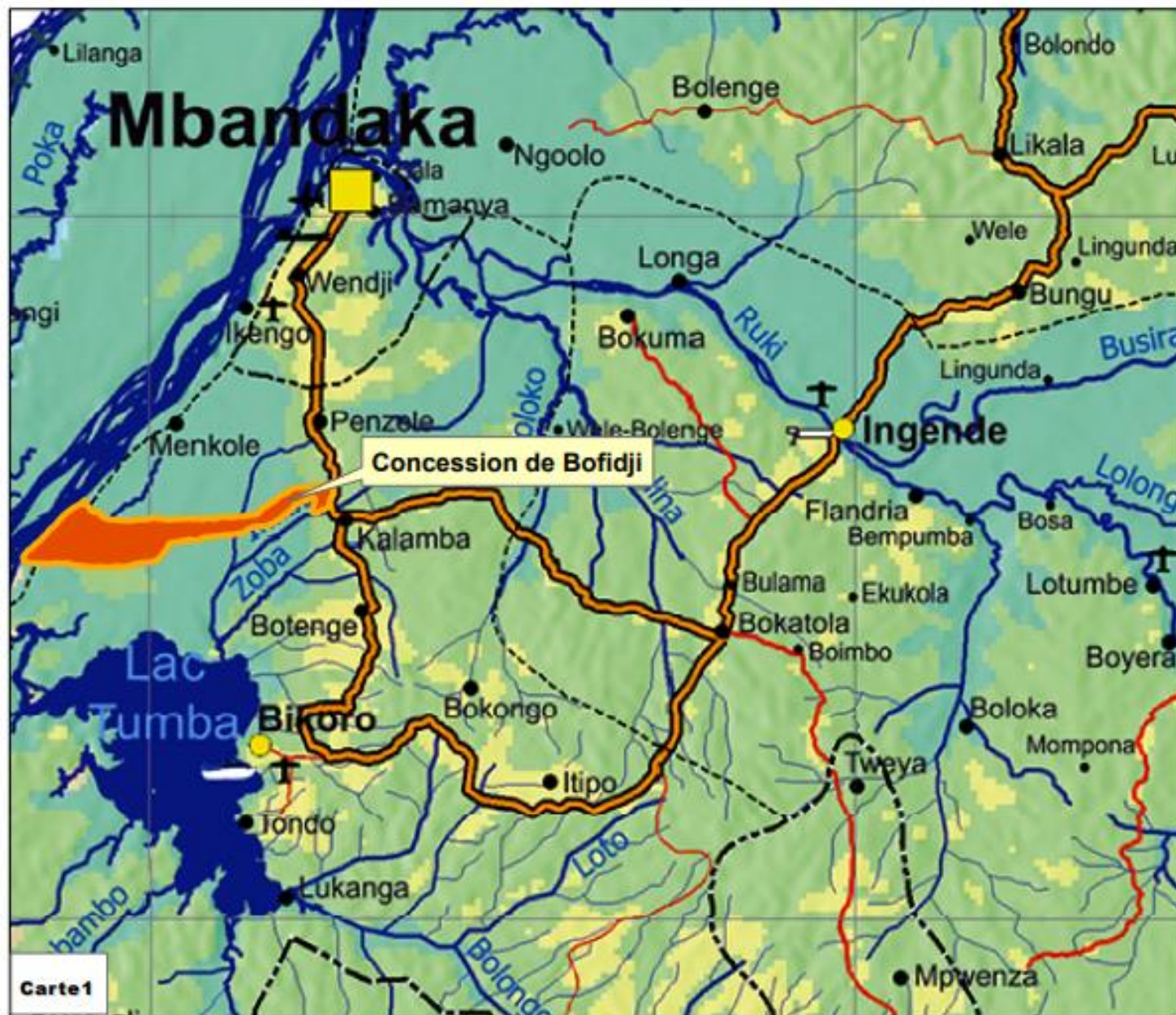
Au Nord-Ouest : au point de coordonnée A (Lat : 0° 24' 16.607" S et Long : 17° 54' 24.891" E) ;

- Au Sud-Ouest : au point de coordonnées B (Lat : 0° 29' 1.674" S et Long : 17° 49' 4.940" E) ;
- Au Nord-Est : au point de coordonnées C (Lat : 0° 22' 45.347" S et Long : 18° 15' 37.242" E) et ;
- Au Sud-Est : au point de coordonnée D (Lat : 0° 24' 43.171" S, et Long : 18° 15' 16.558" E).

Carte 1. Localisation de la Concession Forestière des Communautés Locales de Bofidji

République Démocratique du Congo

Localisation de la Concession Forestière des Communautés Locales de Bofidji



Limite de la concession

0 12.5 25 Km

Sources des données
- Vectorielles : GPS et WWF
- Raster (SRTM): Fond UCL

Projection : UTM 33 sud
Datum : WGS 1984

© Miala, Déc 2021

1.3.2. Climat

Située dans le territoire de Bikoro et à cheval sur l'équateur, la CFCL Bofidji bénéficie d'un climat tropical chaud et humide (selon la classification de Köppen-Geiger) où la température moyenne varie de 21°C à 31°C et caractérisée par des précipitations, oscillant autour d'une moyenne de 494.6mm à l'année. On y rencontre deux saisons : la grande saison des pluies (septembre - avril) et la saison sèche (mai - août).

1.3.3. Relief et hydrographie

La Concession Forestière des Communautés Locales de Bofidji est caractérisée dans son ensemble par un relief relativement plat (altitude maximale de plus au moins 338 mètres) avec un réseau hydrographique moins dense, irrigué par le Fleuve Congo (se situant sur toute la partie Ouest de la CFCL) par lequel s'afflue la rivière Zoba. Le Fleuve Congo, navigable par les communautés locales, facilite alors l'évacuation des produits agricoles et autres pour la vente en destination de Mbandaka et Bikoro (**Carte 2**).

1.3.4. Géologie et pédologie

Peu d'informations sont disponibles sur les caractéristiques du sol et du sous-sol de la région étudiée. Néanmoins ; une carte établie en 2005 et mise à jour en 2007¹ sur base de données datant de 1974 pour la géologie et une carte établie en 1959 pour la pédologie, fournissent toutefois les informations suivantes :

- Du point de vue géologique, le substrat de la Concession Forestière de la Communauté Locale de Bofidji est constitué de sédiments d'origine divers de l'époque de phanérozoïque-Pleistocène, pliocène : *Alluvions, éluvions et colluvions* et de phanérozoïque-Holocène : *alluvions modernes* (**Carte 3**).
- Les sols de la concession sont constitués principalement des **Xanthic FERRALSOLS** (sols argileux de dont le PH est acide. Généralement hydro morphes dans les bas-fonds, les sols permettent le développement des cultures de contre saison à l'instar du maïs et d'autres cultures) et des **Eutric GLEYSOLS** : sols hydriques qui, à moins drainés et saturés d'eau souterraine assez longtemps (**Carte 4**).

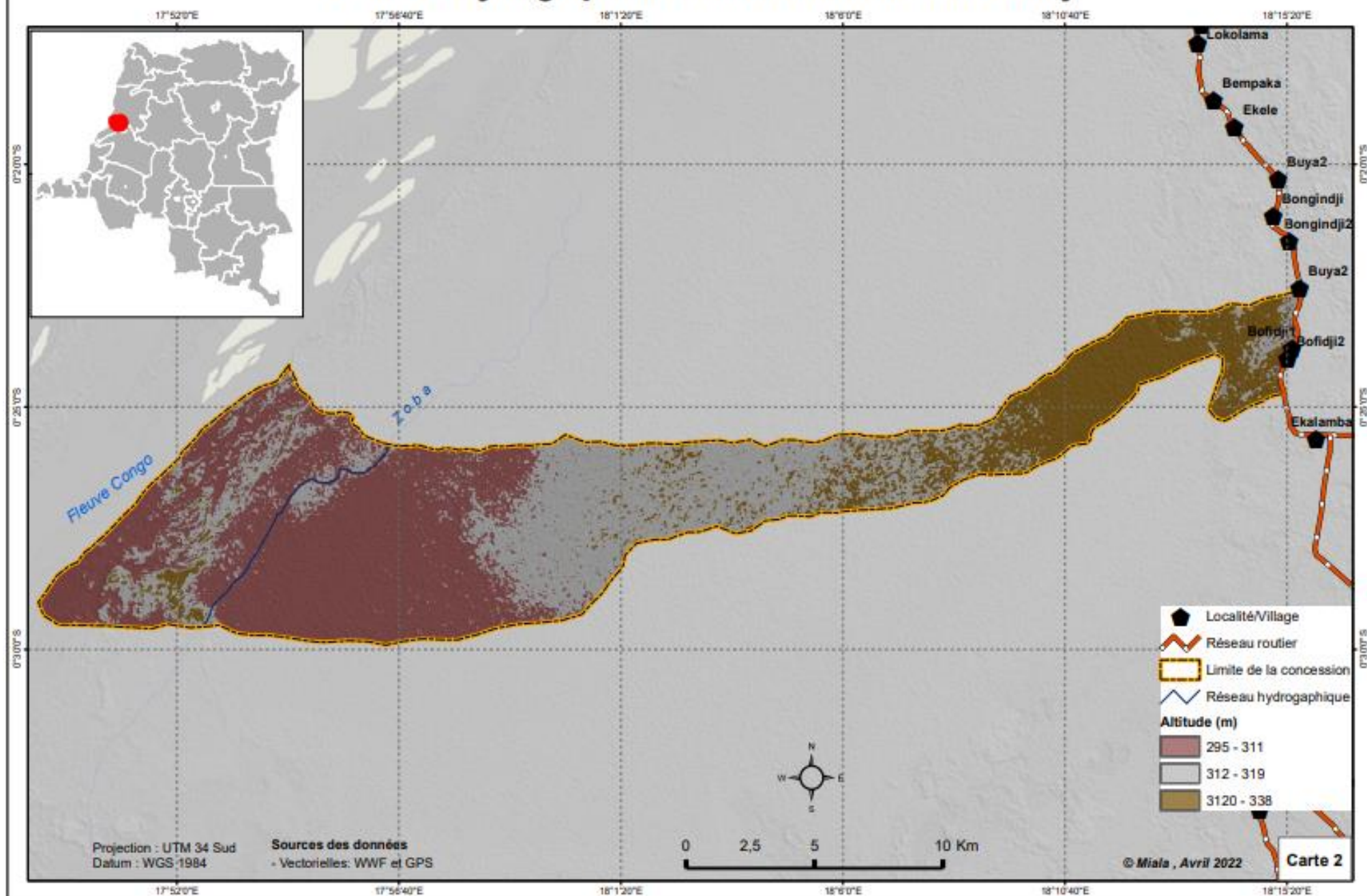
Carte 2. Relief et hydrographie de la Concession Forestière des Communautés Locales Bofidji

Carte 3 et 4. Pédologie et Géologie de la Concession Forestière des Communautés Locales Bofidji

¹ ISRIC (International Soil Reference and Information Centre), 2007. SOTER-based soil parameter estimates for central Africa – DR Congo, Burundi and Rwanda. SOTWIScaf, version 1.0)

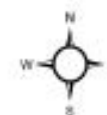
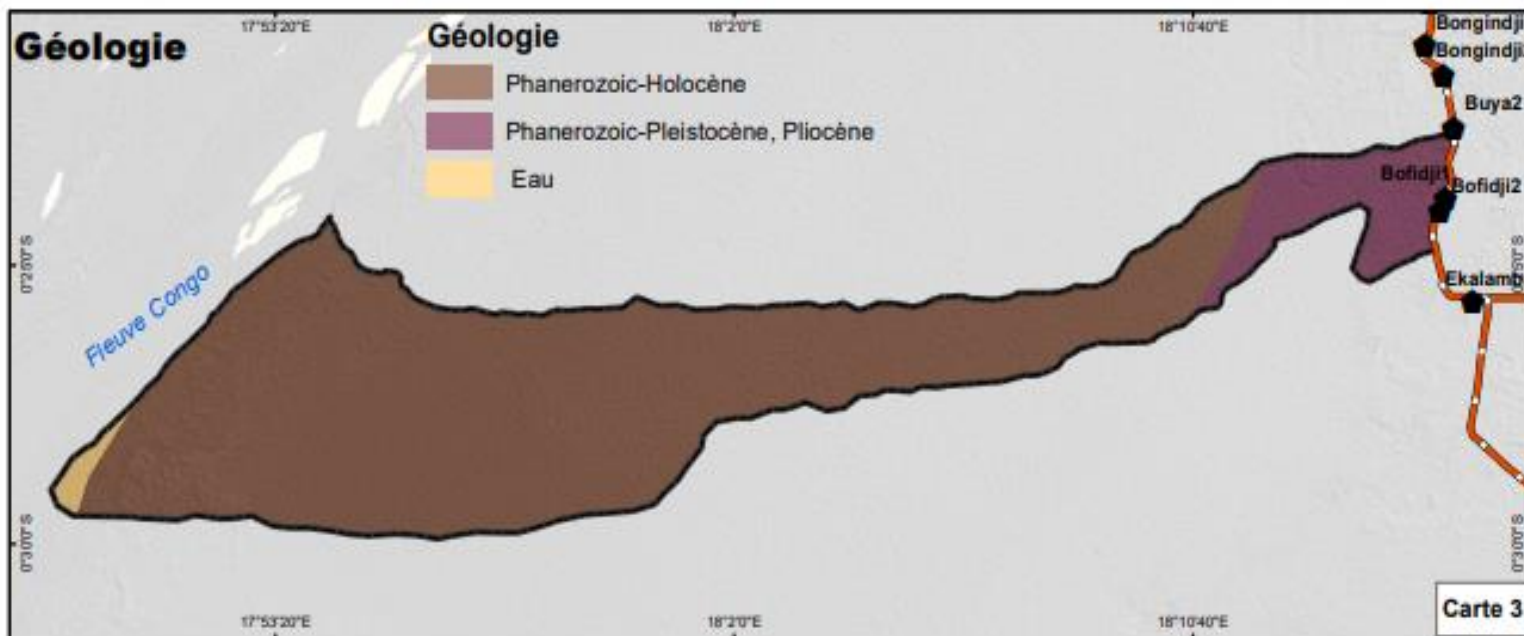
République Démocratique du Congo

Relief et Hydrographie/Concession forestière de Bofidji

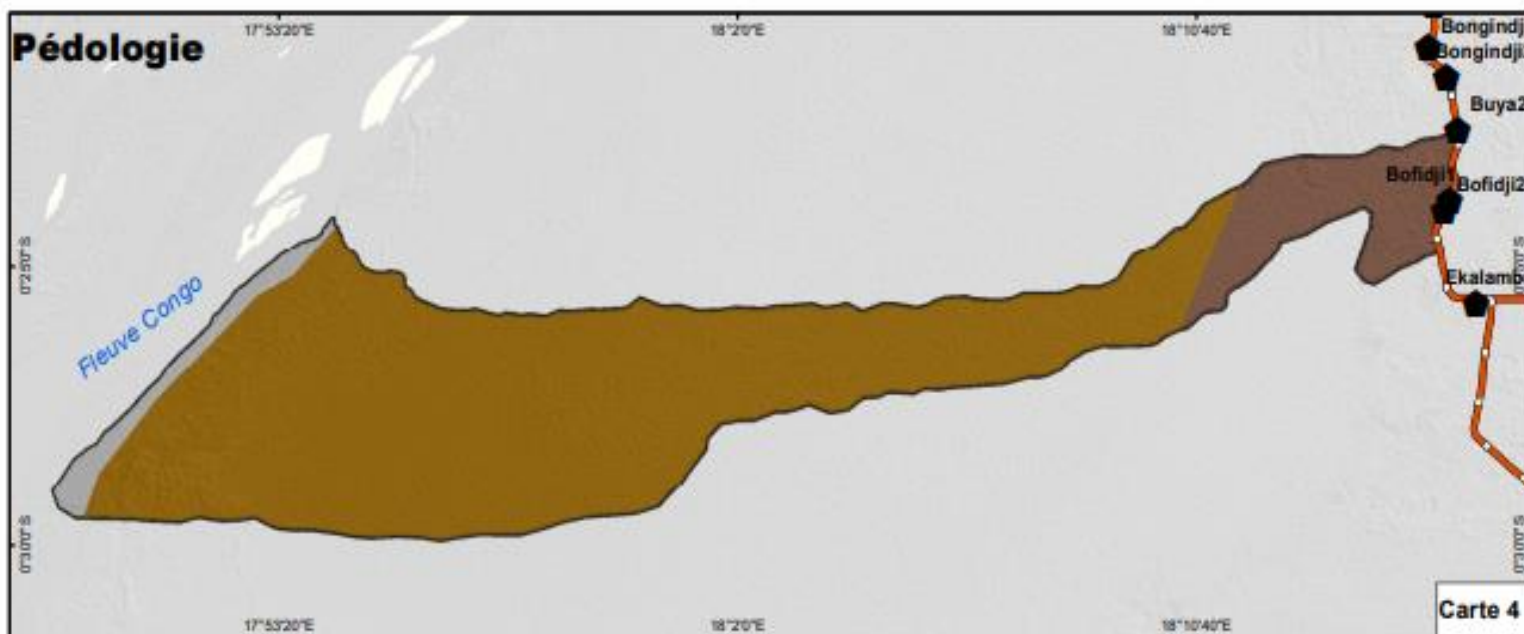


République Démocratique du Congo

Concession forestière des communautés Locales de Bofidji



0 3 6 12 Km



Localité/Village

Réseau routier

Pédologie

FRx : Xanthic FERRALSOLS

GLe : Eutric GLEYSOLS

Water

Limite de concession

Sources des données

- Vectorielles: WWF et GPS

Projection : UTM 34 Sud

Datum : WGS 1984

© Miala, Avril 2022

1.4. Caractéristiques écologiques

Cette section décrit les caractéristiques ayant trait à l'écologie (généralement les types de végétation et faune sauvage) de la Concession Forestière des Communautés Locales Bofidji

1.4.1. Végétation

Le **Tableau 2** récapitule les différentes formations végétales de la concession forestière de Bofidji et leurs superficies (calculées sous SIG utilisant la projection UTM ; 34 S ellipsoïde WGS 84).

La végétation de la concession communautaire est dominée en grande partie par la Forêt Marécageuse avec près de 95 % de l'ensemble de la végétation de la CFCL. Viennent s'ajouter à l'Est de la CFCL (près des habitations) une jachère et quelques portions de forêt secondaire adulte dont une petite portion se localise aussi vers l'extrémité Nord-Est de la CFCL. Enfin, de très petites zones de prairie marécageuse tachètent la CFCL au Sud-Est, aux bordures du fleuve Congo (**Carte 5**).

La couverture végétale de la concession est plus dominée par un mélange d'espèces des familles des *Fabaceae*, *Euphorbiaceae*, *Putranjivaceae*, *Sapotaceae*, *Meliaceae*, *Clusiaceae*, *Annonaceae*, *Palmaceae*, *Poaceae* etc. Parmi ces espèces, mentionnons *Daniellia pynaertii*, *Uapaca guineensis*, *Drypetes spp*, *Manilkara sp*, *Entandrophragma palustre*, *Symphonia globulifera*, *Xylopia rubescens*, *Raphia sese*, *Cyperus sp* et *paspalum sp*.

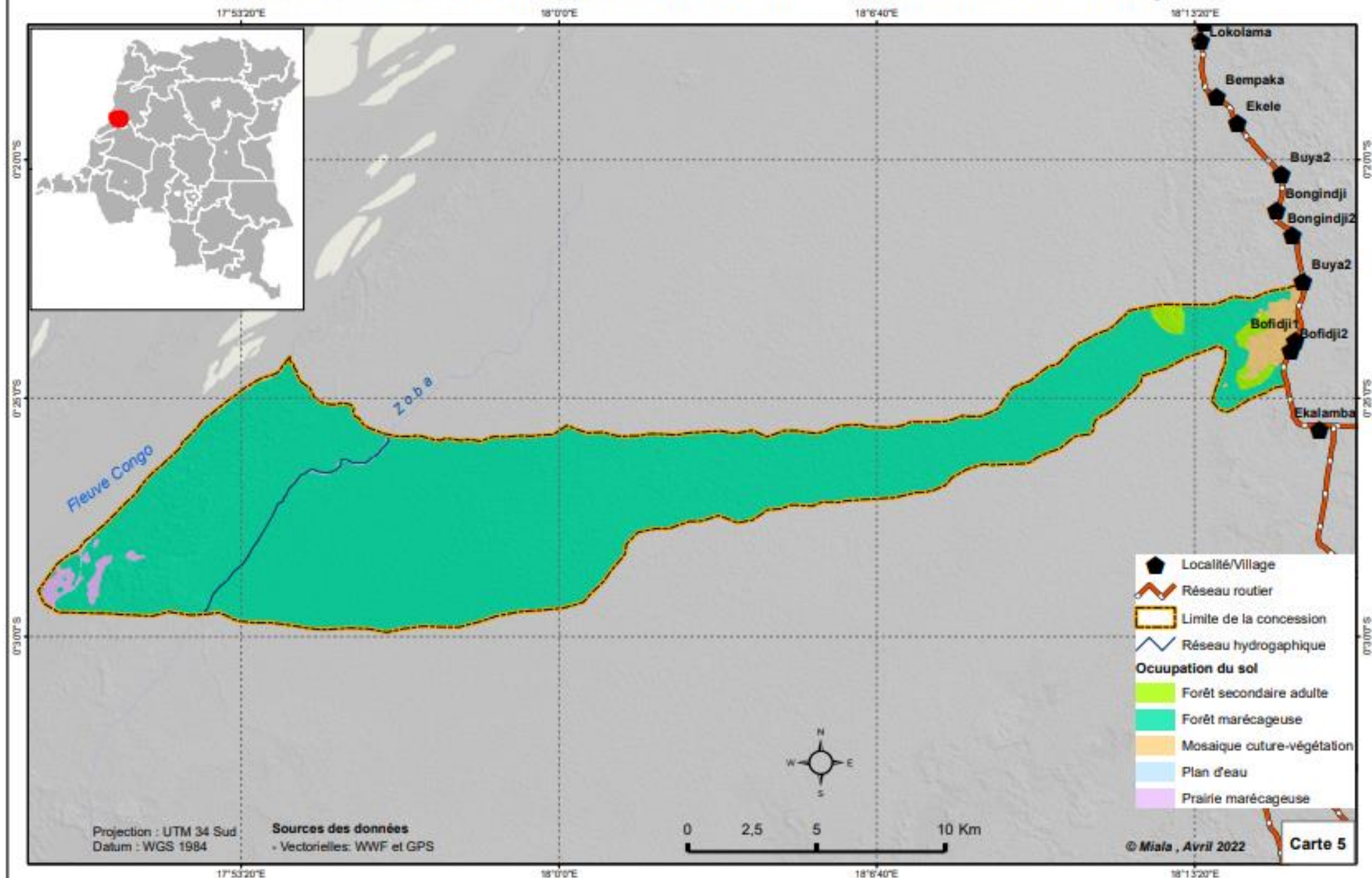
Tableau 2. Superficie de l'occupation du sol de la CFCL Bofidji

Strate	Code	Légende	Superficie (ha)	%
Surface utile			278,6	1,2
Forêt secondaire adulte	FSA	Forêt composée d'héliophiles tolérants à croissance moyenne et à feuillage caducifolié accompagnées souvent d'essences sciaphiles transgressives de la forêt dense humide sempervirente ou de la forêt semi-décidue.	278,6	1,2
Surface non utile			22893,6	98,8
Forêt marécageuse	FM	Forêt située le long des cours d'eau et de rivières dans des zones inondées périodiquement ou gorgées d'eau durant toute l'année. Elle est caractérisée par la présence des espèces qui croissent dans les conditions de déficit sévère en oxygène.	22080,0	95,3
Jachère	Ja	Complexe de cultures, jachères, brûlis, îlots de forêt intercalés et en association avec les villages (voirie et habitations).	426,7	1,8
Prairie marécageuse	PM	Zone constituée d'une végétation herbacée présente en général à proximité des cours d'eau (prairie en zone alluviale), parfois dans une dépression (dépressions limoneuses, dépressions en montagne, prairies humides dunaires).	258,0	1,1
Plan d'eau	PD	Eau libre (cours d'eau ou lac)	128,9	0,6
Superficie totale de la concession			23173,0	100,0

Carte 5. Stratification de l'Occupation du sol de la CFCL Bofidji

République Démocratique du Congo

Stratification de l'occupation du sol/Concession forestière de Bofidji



1.4.2.2. Espèces animales identifiées

Le **Tableau 3** donne la liste des espèces fauniques rencontrées lors des inventaires multi-ressources réalisés dans la CFCL, ainsi que leurs statuts de protection en RDC selon la réglementation en vigueur par l'ICCN et par les conventions et traités internationaux (UICN et CITES). Les inventaires ainsi réalisés dans la CFCL Bofidji renseignent sur des espèces de faune classées sur la liste rouge quant au statut de conservation de l'UICN et à protection totale et partielle quant à la réglementation en matière de gestion de faune sauvage en RDC.

Les cartes de répartition de ces espèces sont présentées dans le Rapport d'Inventaire (**Annexe 12**).

Tableau 3. Espèces fauniques déterminées lors des inventaires multi-ressources réalisés dans la CFCL Bofidji

Ordre	Famille	Nom commun	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut		
					Protection RDC	UICN	CITES
Artiodactyla	Bovidae	Céphalophe à front noir	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Mpambi	Partielle	Préoccupation min (LC)	/
		Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei</i>	Mbuli	Partielle	Préoccupation min (LC)	/
	Suidae	Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>	Nsombo	Partielle	Préoccupation min (LC)	/
Primate	Cercopithecidae	Singe à ventre doré	<i>Cercocebus chrysogaster</i>	Inku			
Reptile	Crocodylidae	Crocodile nain	<i>Osteolamys tetrapsin</i>	Lokekele			
	Testudinidae	Tortue de forêt	<i>Kinixys sp</i>	Kokolokonda			

1.5. Description Socio-économique et culturelle

Cette description illustre le résumé des caractéristiques socio-économiques et culturelles du village Bofidji telles que dégagées lors des enquêtes y relatives. Des plus amples informations sont exposées au deuxième chapitre du présent PSG.

1.5.1. Structure démographique

Les informations démographiques relevées au sein du village Bofidji lors des enquêtes socio-économiques présentent une population estimée à 725 individus (majoritairement féminine), répartie sur 115 ménages et dont la moitié a une tranche d'âge comprise entre 18 et 65 ans.

1.5.2. Principales activités socio-économiques des populations

L'activité principale de la plupart de ménages du village Bofidji demeure l'Agriculture itinérante sur brûlis. Elle est par ailleurs suivie (par ordre d'importance) par la pêche, la chasse, l'élevage et l'enseignement. D'autres activités dont les services médicaux, les services de l'administration publique, le transport Moto (taxi moto), le commerce, la menuiserie, la distillation alcoolique et la mission pastorale n'emploient que les responsables de ménages.

1.5.3. Les infrastructures

La situation d'infrastructures dans l'ensemble du village Bofidji demeure à penser à la rénovation.

Le village dispose de 2 écoles dont 1 primaire et 1 secondaire ; de 3 bâtiments des confessions religieuses dont 1 de la communauté catholique, 1 de la communauté protestante et 1 de l'église de réveil (message du temps de la fin de William Marrion Branham) ; d'un (1) terrain de football et d'une (1) route d'intérêt national (RN8) reliant la ville de Mbandaka et le Territoire de Bikoro.

1.5.4. Principales activités coutumières et culturelles des populations

Les croyances coutumières ne sont pas institutionnalisées au sein de la communauté locale de la CFCL Bofidji, mais constituent des forces idéologiques qui impactent significativement le comportement de chaque villageois.

Malgré la nature jeune de la communauté locale bénéficiaire de la CFCL Bofidji, l'entité coutumière ne parvient à offrir à la jeunesse des activités culturelles et récréatives nécessaires pour leur épanouissement social. Le football demeure la seule activité de loisir et/ou sportive des jeunes du village Bofidji.

1.6. Forces, faiblesses, opportunités et menaces du terroir

Les forces, faiblesses, menaces et opportunités identifiées dans le village Bofidji sont présentées au **Tableau 4** ci-dessous. Cette matrice identifie d'une part les forces associées à leurs contraintes de la concession forestière de Bofidji et présente d'autre part, ses éventuelles opportunités, en misant sur les probables menaces, afin de solutionner au mieux les problèmes observés.

Tableau 4. Forces, faiblesses, menaces et opportunités relevées dans le village Bofidji

Facteurs	Indicateurs
Forces	Forte solidarité entre les membres de la communauté locale
	Population jeune et active
	Organisation de populations à des associations
	Bonne collaboration entre les pouvoirs en place
	Vaste étendue des forêts avec Produits ligneux, ressources fauniques et halieutiques et PFABO
	Vaste étendue de marécages
	Existence potentielle de zones de tourbières
	Proximité de la ville de Mbandaka
	Présence du fleuve Congo, des rivières et ruisseaux
	Population organisée en divers organes (dont AC, CLG, CLCSE et CS)
	Présence des écoles et centre de santé
	La praticabilité de l'état de route
Faiblesses	Ignorance de textes sur la réglementation de l'exploitation forestière, agriculture, chasse et de la pêche
	Faible production agricole suite à la dégénérescence des matériels de multiplication (semences, boutures, etc.)
	Manque d'outils aratoires appropriés et l'expertise locale en matière de l'agriculture et pêche moderne
	Manque d'accompagnement des structures étatiques
	Agriculture non diversifiée (Monoculture de Manioc) et pratique itinérante sur brulis
	Discrimination des autres couches de la communauté locale (PAP, femmes et autres groupes vulnérables)
Opportunité	Arrivée des ONG tant nationales qu'internationales
	Forte possibilité d'accéder au crédit carbone suite à la présence des tourbières

Facteurs	Indicateurs
	Présence de la jeunesse active agricole
	Facilité d'évacuer les divers produits suite à l'existence d'un tronçon routier reliant le village aux grands centres environnants
Menaces	Risque très élevé de la destruction de zones des tourbières
	Population exposée aux maladies d'origine hydrique et autres
	L'accentuation de la déforestation dû au manque des sources alternatives d'énergie-bois
	Division de la communauté suite aux intérêts égoïstes de certains membres
	Exode rural
	Extinction et migration des espèces fauniques et raréfaction halieutique suite à la chasse excessive et mauvaise pratique de la pêche

4.7. Attentes des communautés locales et priorités de développement

La foresterie communautaire en RDC se présente comme un moyen efficace qui permet aux communautés locales d'améliorer leurs conditions de vie en identifiant en amont les besoins urgents découlant des contraintes dégagées lors de diagnostic socio-économique, sous forme des objectifs à atteindre et développer en aval des mécanismes sûrs pour les atteindre à travers un plan d'opérationnalisation (établi dans le PSG).

La vision de la communauté locale Bofidji est d'œuvrer d'ici 2027, pour l'amélioration des conditions de vie, l'accroissement de sa production agricole en s'appuyant sur des techniques de production plus modernes et écologiquement rentables, la réhabilitation de l'équipement, des infrastructures scolaires et hydrauliques.

Ainsi les attentes et priorités de développement des communautés locales bénéficiaires de la CFCL Bofidji se résument dans les domaines socio-culturels, démographiques, les dimensions éducationnelles et sanitaires, économique et exploitation des ressources naturelles. Successivement, elles se présentent de la manière que voici :

- Subvention progressive de la consommation et la commercialisation du manioc par d'autres aliments, notamment la banane plantain ;
- Promotion de l'inclusion sociale ;
- Valorisation de forces idéologiques par une pédagogie basée des notions de leadership ;
- Création des nouvelles écoles : sciences infirmières, techniques agricoles, pisciculture et écologie ;
- Construction/réhabilitation des infrastructures scolaires ;
- Production ou collection des matériels didactiques et manuels scolaires ;
- Créations des conditions pour l'accueil des enseignants qualifiés ;
- Construction des nouvelles infrastructures sanitaires pour élargir la capacité d'accueil du poste de santé et les spécificités de prise en charge de malades ;
- Sollicitation d'affectation d'un personnel soignant qualifié, de niveau A1 ou A2, des laborantins ;
- Approvisionnement du centre de santé en médicaments et matériels médicaux de première nécessité ;
- Promotions des techniques agricoles et écologiques ;
- Amélioration des techniques d'élevage ;
- Promotion de l'aquaponie et de l'hydroponie.

Chapitre 2. Résultats de l'enquête socio-économique

Ce chapitre présente le diagnostic socio-économique du village Bofidji, terroir du groupement Bofidji-Ouest abritant la concession forestière des communautés locales du même nom. Les détails de l'étude socio-économique se trouvent dans un rapport ad hoc qui fait corps du présent PSG (voir [Annexe 3](#)). Les données présentées dans ce rapport ont été recueillies au cours de la période allant de 01 au 21 juillet 2020 sur un échantillon de 30 % des ménages villageois.

2.1. Caractéristiques démographiques

La situation démographique du village Bofidji est présentée au [Tableau 5](#). Ce tableau exhibe une population estimée à 725 habitants et regroupée en 115 ménages ; connaissant une croissance rapide et soutenue du fait de sa forte fécondité et natalité.

Tableau 5. Répartition des effectifs de la population du Village Bofidji dans les différentes tranches d'âge

Effectifs	Ménages	Structure par sexe				Primaire	Secondaire	Tertiaire/Artisanat
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles			
725	115	202	247	152	124	351	0	11
Pourcentage (%)		28	34	21	17	97%	0	3

2.2. Activités de la population

Comme dégagé plus haut, la population locale de Bofidji est plus liée aux activités sylvestres. L'activité principale de la plupart de ménages du village demeure l'Agriculture. Elle est par ailleurs suivie (par ordre d'importance) par la pêche, la chasse, l'élevage, l'enseignement, le commerce et le transport Moto (taxi moto) ([Figure 2](#)). D'autres activités dont les services médicaux, les services de l'administration publique, la distillation alcoolique, n'emploient que les responsables des ménages. Sont illustrées ci-dessous les activités ayant trait à l'exploitation des ressources naturelles.

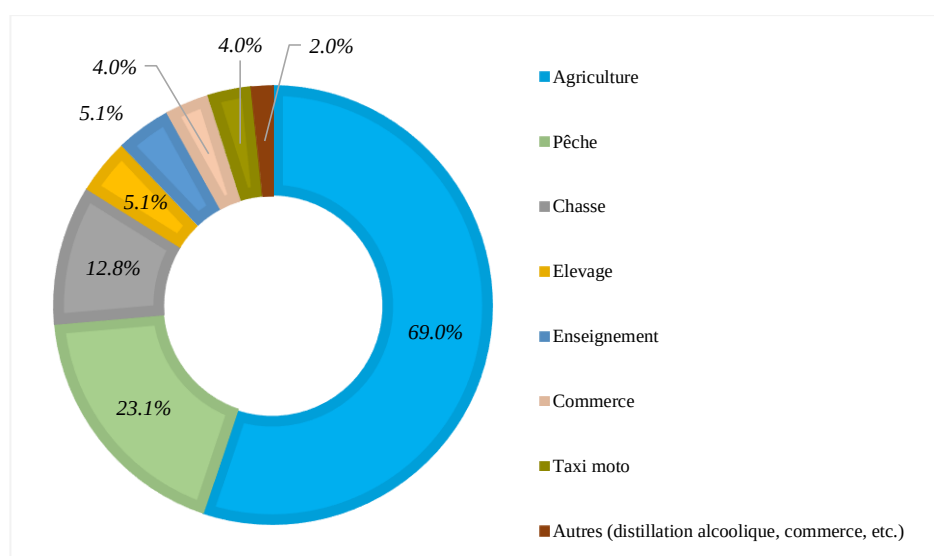


Figure 2. Proportion des ménages par catégories socio-professionnelles

2.2.1. Agriculture

Avec 69 % des ménages qui l'exercent, l'agriculture se présente comme la principale activité économique des ménages du village Bofidji. Cette agriculture se fait principalement par itinérance sur brûlis, dévastant des vastes étendues forestières, pendant que d'autres techniques dont culture sans brûlis et culture irriguée sont commues par la majorité de la population locale.

L'agriculture réalisée à Bofidji couvre une gamme très variée des cultures allant des vivrières à pérennes. Les cultures vivrières concernent essentiellement le manioc, le maïs, l'arachide, le haricot, le riz et le niébé et les cultures pérennes comprennent le palmier à huile et le bananier plantain et le cacaoyer (**Figure 3**).

La culture du manioc (pratiquée par 87 % des ménages locaux) est basiquement destinée à l'autosuffisance alimentaire des ménages. La culture du manioc est souvent associée à la culture du maïs, qui est cultivée par 61,5% de ménages. Le niébé, les haricots, le riz et les arachides complètent la liste des cultures vivrières pratiquées avec respectivement 20,5%, 17,9% et 5,1% de ménages qui y pratiquent. Du côté des cultures pérennes, le bananier plantain et le cacaoyer sont des tops, avec respectivement 10,3 % et 7,7 % de taux des ménages locaux qui les pratiquent.

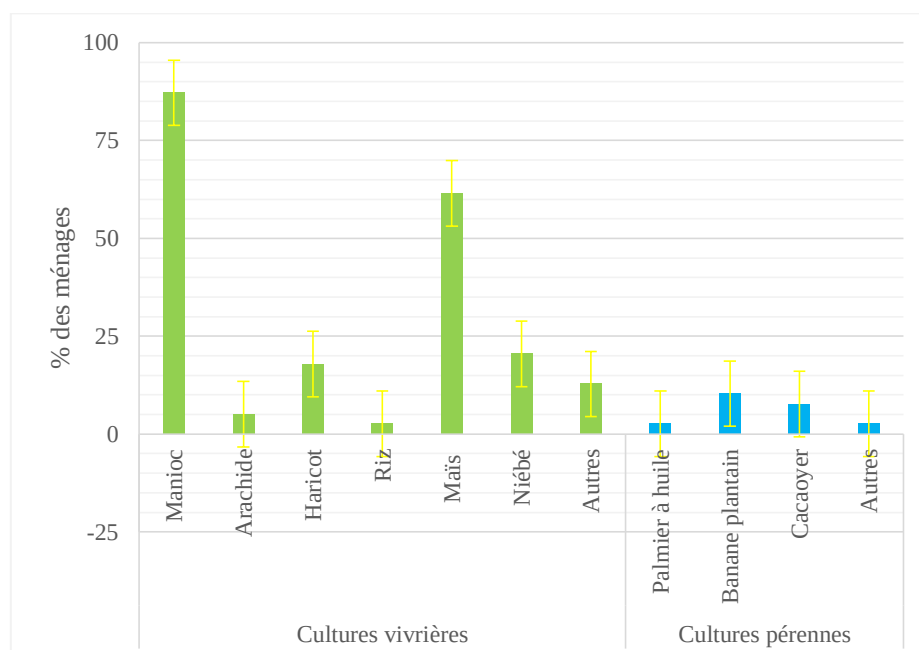


Figure 3. Proportion par ménages des cultures pratiquées dans le village Bofidji

L'agriculture dans le terroir de Bofidji se fait exclusivement dans les formations forestières secondarisées et dans les jachères contenues dans ces dernières. Ce choix se justifie du fait que c'est plus facile de défricher une forêt secondaire qu'une forêt primaire. Cependant, la grande richesse en eau et sels minéraux dans les formations vierges et l'appauvrissement progressive des forêts secondaires en matières minérales exposent les forêts primaires à l'exploitation agricole.

La taille moyenne de terrain agricole exploitable pour un ménage moyen à Bofidji est de plus ou moins 3 ha dont seulement 1 ha est exploité, faisant de l'agriculture une activité économique à faible impact sur l'amélioration de la vie des communautés locales de Bofidji.

S'agissant des intrants agricoles, ils proviennent de diverses sources dont les plus importantes sont (1) l'achat au marché local et approvisionnement par des voisins et des membres de famille et (2) le grenier familial. Certaines ONG qui opèrent dans l'entité villageoise en font aussi des dons à certains ménages locaux.

Le commerce des produits agricoles dans le terroir constitue la principale source de revenu pour la collectivité villageoise. Cependant, elle se fait au détriment des besoins locaux pour l'autosuffisance alimentaire, cause de la malnutrition observée au sein des communautés locales de Bofidji. Le revenu mensuel moyen des activités agricoles oscille autour de 73.000,00 CDF mais certains ménages peuvent atteindre 240.000,00 CDF le mois.

Un certain nombre des contraintes liées à l'agriculture dans le village de Bofidji est à relever parmi lesquelles la faible diversification des cultures ; un système de production à la fois non écologique et peu productif ; le poids du travail généralement féminin ; faible implication de l'Etat congolais (l'absence des mesures incitatives) et la difficulté dans la commercialisation des produits agricoles (affectant négativement le revenu), à la surenchère ou l'escalade des taxes appliquées aux produits vivriers à destination et au coût élevé de séjour au centre de vente.

2.2.2. Chasse

La chasse, deuxième activité économique réalisée par les communautés locales Bofidji, est une ancienne activité du village Bofidji. Se pratiquant toute l'année, elle est basiquement faite pour assurer un apport supplémentaire en protéines pour les ménages ; ce qui impacte négativement la gestion et la conservation des ressources naturelles de la concession forestière.

La chasse réalisée dans la CFCL Bofidji se fait généralement par le fusil et les pièges à nylons ; mais on observe également une chasse par des pièges métalliques, des machettes et des chiens. Les espèces fauniques les plus touchées par ces pratiques sont illustrées au **Tableau 6**.

Tableau 6. Espèces fauniques chassées dans la CFCL Bofidji

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom scientifique	Nbre. Ménages Sondés 39 ménages	% ménages
Makako	<i>Cercopithecus spp</i>	Singe	37	94,9
Mbuli	<i>Tragelaphus spekeii</i>	Sitatunga	24	61,5
Nsombo	<i>Potamochoerus porcus</i>	Potamochère	13	33,3
Mboloko	<i>Cephalophus monticola</i>	Céphalophe bleue	4	10,3
Motomba	<i>Cricetomys gambianus</i>	Rat de Gambie	28	71,8
Eiko	<i>Atherurus africanus</i>	Porc-épic	32	82,1
Mpambi	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Céphalophe à front noir	17	43,6
Nkulupa	<i>Cephalophus dorsalis</i>	Céphalophe moyenne	9	23,1
Mengele	<i>Cephalophus callipygus</i>	Céphalophe de Peter	1	2,6
Autres			28	71,8

Le revenu mensuel moyen de l'activité est estimé à 42.000,00 CDF, soit un apport de 42% dans le revenu mensuel global des ménages ; mais ce revenu peut aller jusqu'à 100.000,00 CDF pour les ménages qui ont le revenu les plus élevé.

La violation des dispositions traditionnelles sur la chasse, notamment dans les sites sacrés et de la réglementation en vigueur sur la gestion de la faune sauvage (respect de calendrier de chasse en RDC et sélection d'espèces à chasser) sont les deux grandes exigences contraignantes qu'on peut observer dans le secteur de chasse au village Bofidji.

2.2.3. Pêche

La pêche est une activité complémentaire aux activités culturelles et à l'élevage. Elle touche généralement l'ensemble de réseau hydrographique (renfermant les ruisseaux et d'autres cours d'eau) qui couvre l'intérieur de la CFCL et d'autres zones hors celle-ci.

Se faisant généralement toute l'année par hameçon, filet et nasse ; elle cible généralement Ngolo ou Clarias (*Clarias spp*), Mongusu ou Poisson serpent (*Parachana obscura*) et Mikenge (*Ctenopoma oceliatum*). Mais d'autres spécimens sont autant plus prélevés à l'occurrence de Ndjombo ou Protoptère d'Afrique (*Protopterus dolloi*) et Mabundu ou Tilapia rouge (*Tilapia spp*). Cependant, la pêche par écopage se fait saisonnièrement par les femmes de la CFCL.

Les produits de pêche prélevés sont essentiellement conservés par fumage, permettant de les garder pour la consommation ultérieure (après la campagne) ou la commercialisation dans les centres agglomérés voisins. Cependant d'autres produits sont gardés à l'état frais.

Les contraintes observées dans la pratique de pêche sont (1) sa non normalisation et sa non adaptation à la disponibilité des ressources et (2) la mauvaise conservation des produits, ne permettant la garantie pour toute l'année.

2.2.4. Elevage

L'élevage est l'une des activités les plus importantes des communautés locales du village de Bofidji. Généralement des caprins et les porcins, il sert à la fois à l'autosuffisance alimentaire et à générer les revenus supplémentaires à celui des produits agricoles. L'activité constitue la clé de règlement des obligations sociales, notamment la dot, les obligations funéraires, etc.

Le revenu annuel moyen de l'activité est estimé à 17.000,00 CDF, ce qui représente une moyenne mensuelle de 1.500, 00 CDF, impliquant un apport de 1,5 % dans le revenu mensuel global des ménages. Néanmoins, ce revenu peut atteindre 300.000,00 CDF pour les ménages qui ont le revenu les plus élevé.

La seule contrainte liée à l'élevage demeure la divagation des bêtes, apparaissant comme une source de la plupart des conflits au sein des communautés locales de Bofidji.

2.2.5. Exploitation des PFABO/PFNL

En dehors de l'agriculture, chasse, pêche et élevage ; l'exploitation des Produits Forestiers Autres que Bois d'œuvre/Produits Forestiers Non Ligneux, identifiée par ramassage et cueillette de ces produits, est une activité quotidienne des communautés locales du village de Bofidji.

L'exploitation des PFABO/PFNL couvre une certaine gamme des produits, qui interviennent dans plusieurs usages et/ou domaines de la vie des communautés locales de Bofidji dont usages alimentaire, médicinal, artisanal et en constructions diverses (Tableau 7).

Tableau 7. Taux d'exploitation des PFABO par les communautés locales du village Bofidji

Produits exploites/cueillis	Nbre. Ménages Sondés 39 ménages	%
Marantacées	25	64,1
Liane	36	92,3
Plantes médicinales	21	53,8
Champignons	17	43,6
Autres	31	79,5

L'usage alimentaire concerne plus la récolte des produits non ligneux qui peuplent les strates inférieures des étendues forestières (muscinale et herbacée) comme Champignons et les feuilles des Marantacées et le ramassage des produits qui tombent des arbres des strates supérieures (dominant, codominant et émergent) comme c'est le cas des fruits et chenilles.

Conformément aux conditions dégradantes du maillon socio-économique de la population locale de Bofidji, la pharmacopée traditionnelle (usage médicinal des PFABO) représente actuellement un caractère additionnel dans la prise en charge des malades dans le village Bofidji.

Face au manque d'accompagnement dans le secteur d'artisanat ; il est malheureusement négligé par la population locale bénéficiaires de la CFCL de Bofidji et pourtant détentrice d'un artisanat de qualité notamment en matière de vannerie, de tissage, de forge, de presse d'huile, etc. On dénombre dans les formations forestières plusieurs espèces des rotins (généralement *Ancistrrophyllum spp*), pouvant combler les besoins nécessaires de l'artisanat dans le terroir. D'autres produits comme le Raphia, jouent aussi d'importants rôle dans la fabrication des nattes et des ballais.

L'assemblage des rotins dégagé ci-haut, mélangé aux diverses lianes retrouvées dans les formations marécageuses de la CFCL et d'autres étendues forestières hors-CFCL ; assurent les besoins quotidiens de diverses constructions dans le village notamment la construction des maisons en sticks, des cuisines et petits étalages des produits de commerce.

Les contraintes des activités artisanales sont identifiées d'une part par le manque d'encadrement des communautés locales afin de maximiser la récolte et la transformation des produits et d'autre part par la forte concurrence de ces produits aux produits manufacturés modernes.

2.3. Organisation ethnique et coutumière de la communauté

Le village Bofidji est habité par deux peuples différents : les bantous « **Baôto** » et les pygmées « les Batwa ». Ces peuples ont conservé chacun des traits culturels propres, mais partagent aussi beaucoup d'autres traits similaires. Ils vivent en cohésion, en dépit de certaines différences culturelles et de mode de vie. Cependant, les deux héritent de leurs passés des statuts sociaux différents qui font des bantous les « maîtres » et des pygmées les « sujets ». Ces deux peuples partagent des croyances traditionnelles plus ou moins similaires. Cependant, les bantous sont plus ouverts aux religions étrangères (notamment le christianisme) que les pygmées qui sont plus conservateurs.

Sur le plan administratif, la gouvernance du village est assurée par un Chef de village qui est responsable vis-à-vis de l'autorité politico-administrative. Ce dernier est élu au suffrage universel des habitants du village et son élection est validée par les autorités du secteur et territoriales.

Cette gouvernance se fait en collaboration avec les représentants du pouvoir traditionnel (chefs traditionnels), le cas échéant « *Nsomi ea mboka* appelé aussi *Nkema kuki* ». Ce dernier joue aussi le rôle de chef du pouvoir sacré. Le conseil du village constitue le cadre institutionnel de cette collaboration qui traite toutes les questions juridiques, traditionnelles et socio-économiques. La collaboration horizontale est parfaite et n'engendre pas de conflit dans la gestion du village.

Les habitants de Bofidji partagent leur foi entre les croyances traditionnelles, le christianisme et l'islam. Les croyances traditionnelles ne sont pas institutionnalisées, mais constituent des forces idéologiques qui impactent significativement le comportement de chaque villageois. L'atout majeur des forces idéologiques réside dans la conservation des ressources naturelles et la conservation des bonnes mœurs. Dans le village on dénombre 2 lieux sacrés (*Bokondo A* et *Bombwa*). Ces deux lieux sont des temples naturels, dans lesquels on communique avec les esprits, on se débarrasse des charges démoniaques et dans lesquels s'applique l'interdiction de chasser, de pêcher ou d'exploiter toute autre ressource naturelle. C'est dans ces lieux que les espèces de poisson ou animale trouvent leur refuge et se reproduisent. Ils constituent en fait des réserves naturelles traditionnelles.

2.4. Infrastructures et équipements

Les principales infrastructures et équipements synthétiquement illustrés dans cette sous-section sont celles liées à l'adduction d'eau potable, à l'éducation de base, à la santé primaire, à l'activité culturelle et/ou sportive, à la commercialisation des produits issus des activités champêtres et à la voie routière et de communication.

2.4.1. Adduction d'eau potable et électricité

Le terroir villageois de Bofidji ne dispose d'aucune source d'eau bien aménagée. L'eau utilisée par les communautés locales provient des différentes sources d'eau non aménagées, exposant la communauté locale à des nombreuses maladies d'origine hydrique (dont la diarrhée).

Quant au réseau électrique, il est totalement inexistant dans l'ensemble de la CFCL Bofidji.

2.4.2. Education de base

Le village Bofidji possède dans son ensemble deux (2) écoles dont une (1) primaire et 1 secondaire, avec une capacité totale de 12 salles de classe. Avec une moyenne de 30 élèves par classe, ces infrastructures scolaires officielles assurent l'éducation de près 360 enfants (généralement autochtones). Ces institutions scolaires du village emploient 25 enseignants dont 22 diplômés d'état et 3 universitaires. Malgré le potentiel de leur main d'œuvre, ces établissements d'enseignement sont néanmoins dépourvus de personnels qualifiés et houspillés de manque d'équipements, de matériels didactiques et de fournitures scolaires. On y note aussi la surpopulation scolaire.

2.4.3. Santé primaire

Le village Bofidji ne dispose d'aucun équipement médico-sanitaire et d'aucun personnel de santé. Il est donc un satellite sanitaire du village de Kalamba dont il est proche.

2.4.4. Culture et religion

Moins diversifiées sont les activités culturelles et/ou sportives dans le village Bofidji. Avec un (1) seul terrain et trois (3) équipes de football, le football demeure la seule activité sportive la plus pratiquée par la population locale.

Le côté croyance religieuse du village est variée avec la présence d'une (1) église catholique, 1 communautés protestantes et 1 église de réveil. Les communautés religieuses contribuent positivement à la formation des enfants. Certaines de ces missions se sont dotées des églises construites soit en matériaux durable ou en chaume.

2.4.5. Commercialisation

Le village Bofidji ne dispose d'aucun marché local pour la commercialisation des produits vivriers ou autres. Il ne dispose non plus d'aucun entrepôt agricole communautaire, permettant de stocker les produits issus de l'agriculture, considérée comme la seule activité socio-économique principale de la population locale. Cependant, il envisage de mettre en place un marché local et un entrepôt agricole communautaire, dans le cadre de la planification de son développement et de l'organisation des activités de son CLD.

2.4.6. Voie routière et de communication

La CFCL Bofidji s'allonge le long de la route nationale (RN8) reliant la ville de Mbandaka et le territoire de Bikoro. C'est la principale voie d'évacuation des produits vivriers. Elle est actuellement praticable, rendant probable l'implantation d'une antenne téléphonique servant de relais de couverture réseau.

Les moyens de transport les plus utilisés sont le vélo et le chariot. Rarement, on utilise aussi la pirogue et le véhicule.

Chapitre 3. Résultats de l'inventaire multi-ressources

Dans ce chapitre, sont synthétisés les principaux résultats d'inventaires multi-ressources réalisés dans la CFCL Bofidji. Les détails sur ces résultats sont fournis dans le Rapport d'inventaires multi-ressources qui fait corps de ce présent document (voir **Annexe 4**)

Le chapitre est subdivisé en deux grandes parties dont la première porte sur la flore (table du peuplement et table des stocks) et la seconde sur la faune (nombre d'indices fauniques rencontrés le long des layons de comptage). Les PFABO n'étant pas identifiés dans les dispositifs d'inventaire suite à l'hydromorphie très prononcée.

3.1. Ressources floristiques

L'inventaire multi-ressources réalisé dans la CFCL Bofidji a été fait conformément au GO mis en place par la DIAF relatif aux normes de réalisation d'inventaire multi-ressources. L'objectif d'identification botanique était d'avoir une idée sur le cortège floristique (composition en termes des familles et espèces végétales) et la quantité du volume brut du stock ligneux de la végétation à un hectare.

Afin de se conformer aux normes de réalisation d'inventaires multi-ressources dans les CFCL (GO), un plan de sondage (**Annexe 4**) a été établi fixant un taux de 0,6 % couvrant une superficie d'inventaire de 132 ha de la CFCL.

3.1.1. Table de peuplement

La Concession forestière des Communautés Locales de Bofidji est une entité forestière presque entièrement marécageuse présentant une richesse remarquable avec différentes essences de gros diamètre capables de séquestrer plus de carbone (**Tableau 8**).

Toutes les classes d'essences exploitables en RDC (Essences couramment exploitées de classe I, essences valorisables à court terme de classe II, essences à promouvoir de classe III et autres espèces de classe IV) sont présentes dans la CFCL lors des inventaires multi-ressources. Les classes I et II d'essences de bois d'œuvre exploitables sont respectivement représentées Bilinga et Faro. Les essences avec des valeurs nulles ne présentent des valeurs que dans les classes inférieures (≤ 50 cm) (cfr rapport d'inventaire).

Tableau 8. Table de peuplement d'essences floristiques inventoriées dans la CFCL Bofidji

		Tiges/ha-1												Total tiges CFCL
CLASSE D'ESSENCE	DME	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	Total	Total ≥ DME	
Classe I														
Bilinga	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total classe I		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Classe II														
Faro	60	0,11	0,44	0,11	0	0	0	0	0	0	0	0,66	0,55	15294,18
Total classe II		0,11	0,44	0,11	0	0	0	0	0	0	0	0,66	0,55	15294,2
Classe III														
Dabema	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eyoum	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CLASSE D'ESSENCE	DME	Tiges/ha-1												Total tiges CFCL
		50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	Total	Total ≥ DME	
Total classe III		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Classe IV														
Lifake na mai	60	1	1,22	0,44	0,11	0	0	0	0	0	0	2,77	1,77	64189,21
Ossol	60	0,56	0,67	0,67	0,33	0	0	0	0	0	0	2,23	1,67	51675,79
Lotofa	60	0	0	0,11	0,11	0	0	0	0	0	0	0,22	0,22	5098,06
Axonong welwi	60	0,11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,11	0	2549,03
Englerophytum lau	60	0,11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,11	0	2549,03
Autres		0,11	0,22	0	0	0	0	0	0	0	0	0,33	0,22	7647,09
Total classe IV		1,89	2,11	1,22	0,55	0	0	0	0	0	0	5,77	3,88	133708
Total Général		2	2,55	1,33	0,55	0	0	0	0	0	0	6,43	4,43	149002

3.1.2. Table de stock de volume

Malgré la faible valeur du volume brut de bois présentée par les données d'inventaires, la CFCL de Bofidji renferme néanmoins des essences particulières aux différents volumes bruts (Tableau 9). Ces volumes se corrélaient aussi avec des quantités de biomasses aériennes (déduisant le carbone séquestré). Les biomasses souterraines sont par ailleurs largement élevées que les biomasses aériennes.

Tableau 9. Table de stock de volume brut à l'hectare et dans l'ensemble de la CFCL Bofidji d'essences floristiques inventoriées

CLASSE D'ESSENCE	DME	Volume brut (m3.ha ⁻¹)												Volume brute total CFCL
		50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	Total	Total ≥ DME	
Classe I														
Bilinga	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total classe I		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Classe II														
Faro	60	0,22	1,39	0,46	0	0	0	0	0	0	0	2,07	1,85	47968,11
Total classe II		0,22	1,39	0,46	0	0	0	0	0	0	0	2,07	1,85	47968,11
Classe III														
Dabema	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eyoum	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total classe III		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Classe IV														
Erretrophytum laurentii	60	2,26	3,65	1,77	0,57	0	0	0	0	0	0	8,25	5,99	191177,25
Lotofa	60	1,23	2,05	2,88	2	0	0	0	0	0	0	8,16	6,93	189091,68
Engungu	60	0	0	0,43	0,57	0	0	0	0	0	0	1	1	23173
Boimbo	60	0	0,32	0	0	0	0	0	0	0	0	0,32	0,32	7415,36
Ossol	60	0	0,31	0	0	0	0	0	0	0	0	0,31	0,31	7183,63

CLASSE D'ESSENCE	DME	Volume brut (m3.ha ⁻¹)											Total ≥ DME	Volume brute total CFCL
		50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	Total		
Autres		0,57	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,57	0	13208,61
Total classe IV		4,06	6,33	5,08	3,14	0	0	0	0	0	0	18,61	14,55	431249,53
Total Général		4,28	7,72	5,54	3,14	0	0	0	0	0	0	20,68	16,4	479217,64

3.2. Ressources fauniques

Cette partie du rapport présente les nombres d'indices fauniques identifiés le long des layons de comptage (pendant les inventaires multi-ressources).

Les observations illustrées ci-dessous ne tiennent comptent que des espèces fauniques dont les observations ont été relevées le long des layons de comptage.

Dans l'ensemble d'observations faites sur terrain, les empreintes ont été plus relevées par l'équipe de terrain (**Tableau 10**), avec plus d'observations sur les Artiodactyles (céphalophe à front noir, potamochère et Sitatunga), qui sont économiquement importants dans la région.

Une observation directe a été faite sur une espèce de cercopithèque (envahissant la CFCL). Crottes, pistes et souille n'ont été représentées chacune que par une observation.

Tableau 10. Nombre des indices de la faune observés le long des layons installés dans la CFCL Bofidji

			Fréquence (Nombre d'observations)					Total
Ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directe	Indirecte				
			Observé	Crotte	Empreinte	Piste	Souille	
Artiodactyla	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Mpambi	0,00	0,00	5,00	1,00	0,00	6,00
	<i>Potamochoerus porcus</i>	Nsombo	0,00	1,00	5,00	0,00	1,00	7,00
	<i>Tragelaphus spekei</i>	Mbuli	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	5,00
Primates	<i>Cercocebus chrysogaster</i>	Inku	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,00
	<i>Cercopithecus sp</i>	Makako	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	2,00
Reptile	<i>Kinykis sp</i>	Kokolokonda	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
	<i>Osteolamus tetrapsin</i>	Lokekele	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00
		Total général	1,00	1,00	22,00	1,00	1,00	26,00

Le présent chapitre, base de ce document, décrit les différentes zones d'affectations des terres telles que programmées par les communautés locales de la CFCL Bofidji lors des consultations communautaires. L'exercice des affectations des terres par les communautés locales constitue la base de la gestion des ressources naturelles d'une CFCL. Ainsi, sous la conduite de l'équipe de terrain, les communautés ont réussi à affecter les différentes occupations du sol à des gestions spécifiques.

Le chapitre comprend quatre (4) grandes sections. La première section se rapporte à la vocation de la CFCL, elle présentera les dispositions pratiques prises par les communautés locales pour la gestion de leur CFCL. La deuxième est consacrée à la définition des usages actuels de la CFCL par les communautés locales. La troisième développe l'affectation des zones et les règles de gestion y associées. La justification des choix des usages nouvellement définis fait l'objet de la quatrième section.

4.1. Vocation de la CFCL

A l'issue des consultations communautaires, la vocation adoptée est la protection de ses zones des tourbières ; afin de les gérer de manière efficiente et durable, les valoriser et les restaurer.

4.2. Définition des usages de la CFCL

Préliminairement, les activités servant de base à la définition des zones et règles de gestion de la CFCL ont été conduites par des équipes spécialisées (cfr GO). Il s'agit principalement (1) d'une cartographie participative, identifiant nettement les limites, les structures de base et autres caractéristiques de la CFCL ; (2) d'une étude socio-économique de la couche humaine de cette CFCL, mettant en évidence les conditions de vie des communautés locales et leur dépendance aux ressources naturelles et (3) un inventaire multi-ressource adapté à la vocation de la CFCL, décrivant la biodiversité (flore, faune et PFABO) de la CFCL. Cet ensemble d'études permet de déceler les différents usages des terres au sein de la CFCL.

Ces études (ci-haut) ont permis d'identifier trois (3) principaux usages actuels dans la CFCL de Bofidji dont chasse, l'exploitation des PFABO et pêche ; l'agriculture et la récolte des bois de chauffe, s'effectuant à l'intérieur et en dehors de la CFCL.

La chasse dans la CFCL de Bofidji, considérée comme une activité supplémentaire aux activités agricoles, est réalisée généralement dans les formations forestières hors-CFCL mais, elle touche quelquefois les forêts secondaires adultes et des marécages de la partie Est de la concession forestière. Cette occupation, conduite exclusivement par des hommes ; est une des causes de la pression sur la faune sauvage, ayant débouchée à la rareté dans la région d'espèces fauniques. De nombreuses singes (en déplacements permanents dans la CFCL) et les potamochères des forêts marécageuses bordant les forêts secondaires sont chassées chaque jour par des fusils. Les divers céphalophes et porc-épic connaissent aussi des exactions à travers des pièges posés régulièrement dans les formations secondarisées de la CFCL.

L'usage de pêche par les communautés locales du village Bofidji se fait dans le réseau hydrographique de la CFCL. Dans la CFCL, la pêche se fait intensément à l'extrémité Ouest de la concession forestière. Comme la chasse, la réglementation de la pêche n'est pas respectée par les communautés.

La récolte et/ou ramassage des PFABO et quelquefois des bois de chauffe se fait généralement en dehors de la CFCL.

L'activité est dans certains cas observée dans l'ensemble de la CFCL en cas de la disponibilité saisonnière des produits recherchés ; ce qui ne présente pas un risque de dégradation de la concession forestière.

4.3. Affectations des zones et règles de gestion

Les affectations des zones, partie centrale et maitresse de ce document, consistent à rassembler dans chaque zone identifiée par les communautés locales au cours de l'exercice de micro-zonage participatif, les activités suivant leurs vocations dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles par les populations riveraines concernées.

Durant des consultations communautaires, des grandes observations faites au cours des inventaires multi-ressources et celles de diverses enquêtes ont été présentées à l'ensemble des communautés locales ; ce qui leur a permis de consolider leur connaissance sur divers domaines de la CFCL (caractéristiques écologiques, pédologiques, démographique, socio-économiques, etc.) et leur actuelle utilisation. La connaissance approfondie de toutes ces caractéristiques essentielles de la CFCL (combinées aux connaissances endogènes) ont permis aux communautés locales de planifier l'utilisation future de leurs terres à travers un micro-zonage participatif tout en statuant sur leurs règles de gestion pour chaque zone.

Les conclusions obtenues après ces concertations ont conduit à affecter la Concession Forestière des Communautés Locales Bofidji en deux (2) zones avec leurs modes de gestion (Carte 6).

Il s'agit principalement de :

- La Zone affectée au **Développement Rural**, qui servira notamment de réserve foncière à la Communauté Locale pour la pratique de l'agriculture, la pêche et l'élevage, à l'extension des zones d'habitation suite à la croissance démographique ;
- La Zone de **Protection**, visant à protéger les milieux sensibles principalement les tourbières.

Carte 6. Affectation des zones de gestion dans la Concession Forestière des Communautés Locales Bofidji

République Démocratique du Congo

Zone d'affectation de terre/Concession forestière de Bofidji

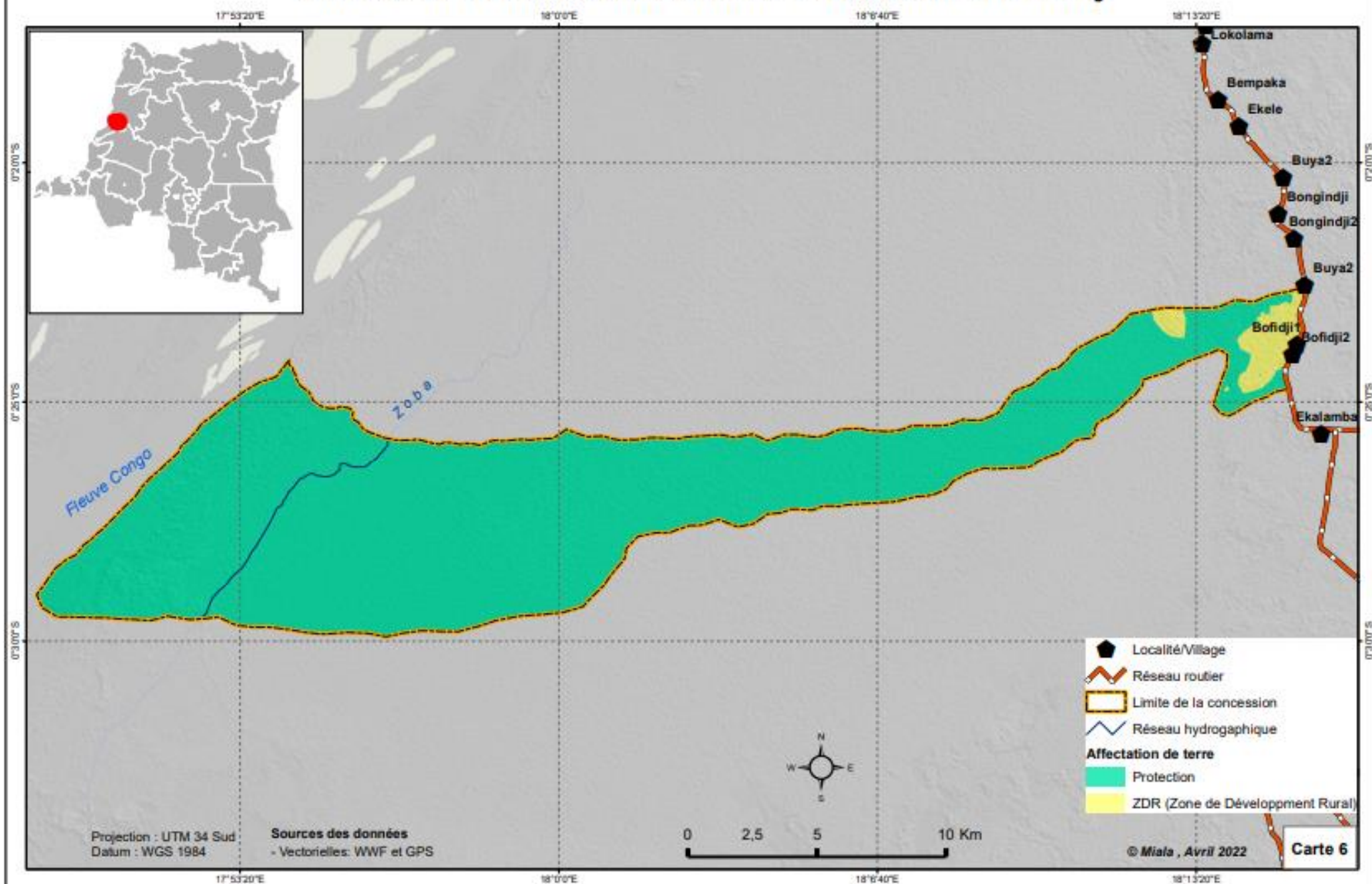


Tableau 11. Superficies des différentes catégories d'affectation du sol de la CFCL Bofidji

AFFECTATIONS DES TERRES/SERIES		DESCRIPTION	SUPERFICIE TOTALE (HA)	PROPORTION DE LA SUPERFICIE
SUPERFICIE /CONCESSION COMMUNAUTAIRE	Zone de protection	Formations marécageuses et prairies marécageuses	22338,0	96,4
		Zones tampons des forêts marécageuses, cours d'eau et têtes de rivières	138,0	0,6
		Total Série de protection	22476,0	97,0
	ZDR (Zone de Développement Rural)	Forêts Secondaires Adulte sur terre ferme et Mosaïque agriculture-végétation	696,0	3,0
		Total Zone de Développement Rural	696	3,0
	Totale superficie CFCL Bofidji		23172,0	100,0

Les règles de gestion des zones affectées répondent généralement à la réglementation en vigueur concernant la gestion quotidienne des ressources naturelles d'une CFCL (**Tableau 13**). La concession appartenant aux communautés locales, l'utilisation de ses diverses ressources devra respecter les règles d'équité pour toute la communauté mais tout en respectant les mesures et règles de gestion, quotidiennement assurées par le CLG.

L'objectif principal de ces règles de gestion demeure la diminution de la pression anthropique sur les ressources naturelles. Cet objet s'accompagne par la mise en place des projets de développement devant améliorer les conditions socio-économiques de la population locale afin de réduire la pauvreté qui se vit au sein des communautés locales.

Tableau 12. Réglementations des activités par zone (extrait du Guide Opérationnel portant sur les normes d'affectations des terres lors de l'élaboration des PA, version révisée – juin 2017 et de PSG, version 2020)

ACTIVITES	SERIE DE PROTECTION	ZONE DE DEVELOPPEMENT RURAL
Exploitation forestière	Interdite cependant les œuvres d'art et le passage de pistes forestières peuvent être autorisés (respect normes EFIR).	Autorisée
Extraction de sable, gravier et latérite	Interdite	Autorisé avec des restrictions
Écotourisme & recherches scientifiques	Autorisée	Autorisée
Chasse sportive	Interdite	Autorisée mais soumise à la réglementation en vigueur qui doit être bien vulgarisée auprès des Populations
Récolte de bois de service, bambou et rotin	Interdite	Autorisée
Chasse de subsistance	Interdite	Autorisée mais soumise à la réglementation en vigueur qui doit être bien vulgarisée auprès des Populations

ACTIVITES	SERIE DE PROTECTION	ZONE DE DEVELOPPEMENT RURAL
Pêche de subsistance	Interdite	Autorisée mais soumise à la réglementation en vigueur qui doit être bien vulgarisée auprès des Populations
Ramassage de fruits sauvages / cueillette de subsistance	Interdite	Autorisée
Agriculture	Interdite	Autorisée
Exploitation minière	Interdite	Autorisée avec l'autorisation de l'autorité compétente
Sciage de long	Interdite	Autorisée avec l'autorisation de l'autorité compétente
Bois énergie	Interdite	Autorisée

En dépit des réglementations en vigueur (*cf* **Articles 56, 57 et 58 de l'Arrêté 025**), la chasse dans les séries où elle est permise se fera aussi par respect des **us et coutumes du village**. Pour tout animal chassé dans la CFCL, le chef des terres a toujours sa part sur le produit. Cette chasse demeure de subsistance dans la concession forestière.

La Zone de Protection de la CFCL Bofidji qui a pour mission principale celle de protéger les zones humides et la biodiversité (faune sauvage : **conformément à l'Article 66 de l'Arrêté 025 du MEDD**, flore et les ressources halieutiques) qui s'y attachent et de fournir des efforts d'augmenter exponentiellement le carbone forestier, des multiples utilisations sont attribuées à la Zone de Protection, qui n'excluront pas d'activités humaines par la population locale, dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les fonctions de ces écosystèmes.

Les activités agropastorales dans la zone de développement rural seront réalisées avec l'accompagnement des structures spécialisées. Le respect strict des conditions et normes agropastorales sera de stricte observance pour toute la communauté locale de la concession forestière. ***L'objectif général de gestion de cette zone est d'améliorer avant tout les techniques culturelles dans une perspective d'agriculture durable et également développer un élevage qui répondra aux attentes de la population locale face à la crise économique qui se vit dans la région.***

La vocation de la CFCL Bofidji étant celle de protéger les zones humides, principalement les tourbières (**gestion conformément à l'Article 67 de l'Arrêté 025 du MEDD**) et la biodiversité (faune, flore et les ressources halieutiques) qui s'y attachent. Les activités anthropiques y sont formellement interdites à l'exception de l'écotourisme et les recherches scientifiques (**conformément à l'Article 67 de l'Arrêté 025 du MEDD**) répondant aux normes standards en vue de valoriser la biodiversité faunique de la CFCL et en tirer les bénéfices de la gestion communautaire.

4.4. Justification des usages choisis

Les usages choisis lors des affectations des terres découlent bien des décisions issues des longues discussions intracommunautaires. Ils ont tenu compte de l'utilisation actuelle des terres et tendent à répondre d'une part aux attentes de la communauté face à la précarité des conditions économique et socio-culturelle qui se vivent dans cette communauté locale et d'autre part à la réduction de la pression que la communauté exerce sur les ressources naturelles que regorge la CFCL (afin de garantir la gestion responsable de cette diversité biologique).

Par rappel, ces choix ont été généralement faits sur base des résultats d'enquête socio-économique et d'inventaire multi-ressources réalisés dans la CFCL. D'autres sources ont également permis de cartographier spécifiquement certains usages.

4.4.1. Zone de Protection

La Série de protection est constituée de milieux identifiés comme sensibles dans la CFCL. Il s'agit notamment des cours d'eau (ruisseaux, petites et moyennes rivières), de leurs berges, des zones humides, des zones de fortes pentes et les sites sacrés. Cette série renferme autant une diversité biologique (faune, flore et les ressources halieutiques) remarquable.

Le choix porté sur ces paysages est bien de protéger l'immense zone des tourbières qui constitue une grande réserve de carbone souterrain (contribuant à la régulation du climat mondial) et également limiter leur fragmentation (qui causerait immédiatement la perte d'habitat d'une exceptionnelle biodiversité et leur disparition plus tard).

Cette zone est découpée et affectée à la protection par la communauté locale pour des fins des recherches scientifiques dans les tourbes, de développement de l'écotourisme et d'accès au fonds communautaire relatif au paiement pour les services environnementaux.

En dépit des études préliminaires réalisées dans la CFCL, les outils cartographiques à disposition, notamment le Modèle Numérique de Terrain (MNT) et les images SRTM, ont permis de cartographier ces zones avec précision.

Conformément à la version révisée du GO portant les principes d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR), autour des milieux humides, des zones tampons (composées des Forêts de terre ferme) ; les largeurs de ces zones tampons ayant autant intégré la série de protection sont de :

- 20 mètres autour des rivières principales (plus de 10 m de large) ;
- 10 mètres autour des forêts marécageuses ;
- 50 mètres autour des têtes de rivières ou sources.

La série de protection identifiée couvre une superficie de **22338 ha** soit 96,4 % de la superficie totale de ladite CFCL, dont **9 ha** de zone affectant de terre ferme et **258 ha** de prairie marécageuse (Carte 6).

4.4.2. Zone de Développement Rural (série agro-pastorale)

La Zone de Développement Rural sert d'une réserve foncière et permettra à la population locale du village Bofidji de réaliser ses activités (agriculture, chasse et élevage) pendant la période de la mise en œuvre du PSG de leur CFCL. Cette zone comprend une mosaïque agriculture-végétation et la forêt secondaire mature sur terre ferme convertie en une future zone agricole sur base des pressions anthropiques actuelles en dehors et dans la concession ainsi que la croissance démographique de la population.

L'estimation de la superficie à affecter à la ZDR s'est spécialement basée sur :

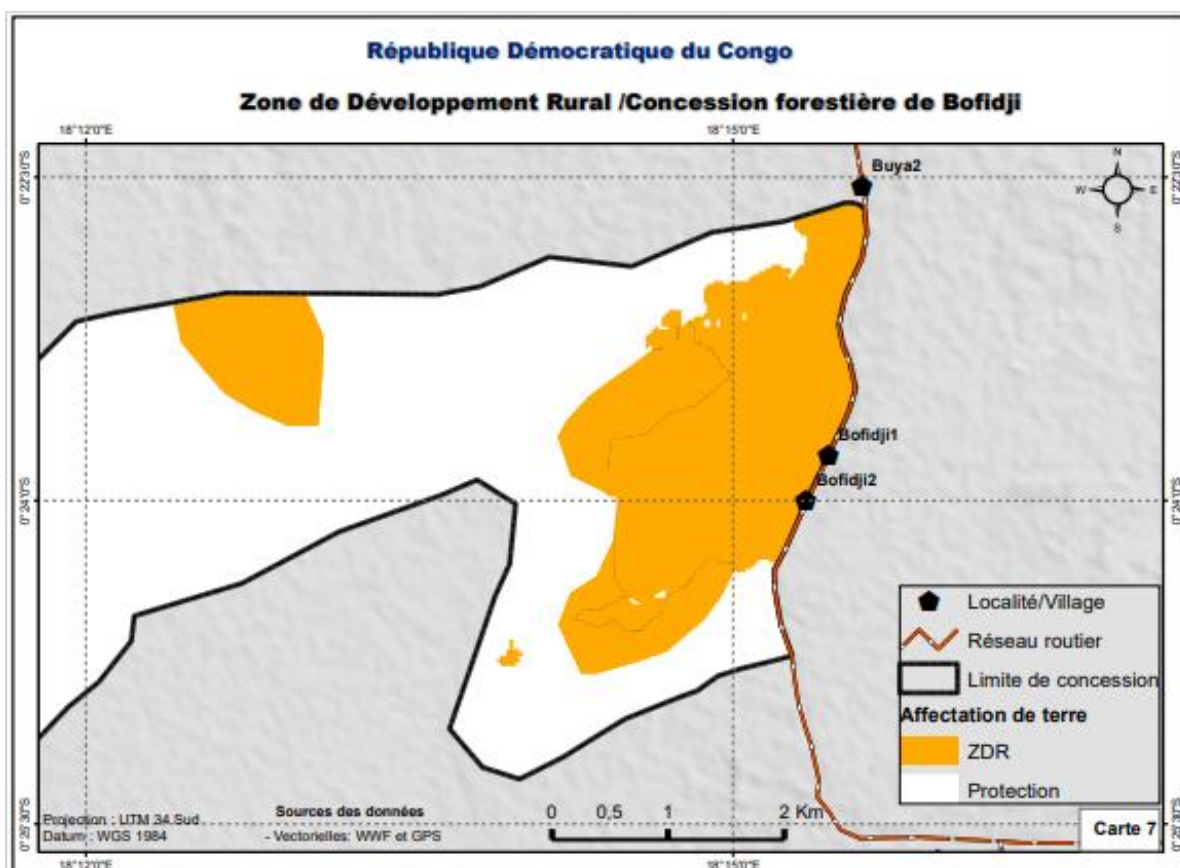
- Les données démographiques recueillies lors de l'enquête socio-économique en 2020 ;
- Les informations sur les pratiques agricoles également recueillies lors des diagnostics socio-économiques et d'inventaire multi-ressources ;
- L'analyse des images satellites Landsat de 2010 à 2021 et une analyse des pertes du couvert forestier (Global Forest change) de la concession entre 2000 et 2015.

La croissance démographique et les besoins actuels des populations locales en terres agricoles, constituent les raisons principales de l'estimation de la superficie vouée à l'agriculture (superficie couvrant la période de l'exécution du présent PSG).

Afin de limiter la pression exercée sur la faune sauvage, la Zone de Développement Rural inclut autant l'élevage. Cette pratique, réalisée par le respect des règles de gestion, permettra à la Communauté Locale de promouvoir un développement économique local en créant dans le village des petites initiatives organisées d'épargne.

La Zone de Développement Rural délimitée sous SIG couvre une superficie totale de **696 ha** dont la mosaïque agriculture-végétation, forêt secondaire adulte sur terre ferme et la zone habitée. La superficie du village n'est pas connue sous SIG à cause de la faible résolution de l'image satellitaire (Carte 7).

Carte 7. Zone de Développement Rural (ZDR) délimitée par la Communauté Locale Bofidji



Chapitre 5. Programmation des activités de gestion

Le diagnostic participatif réalisé sur les différents problèmes entraînant la régression et la détérioration des diverses conditions socio-économiques et socio-culturelles des communautés locales du village Bofidji a conduit à la formulation d'un plan d'action qui répond le mieux aux attentes de cette communauté. Celui-ci résume les besoins urgents, qui entraîneraient une amélioration urgente des conditions citées ci-haut dans un meilleur délai et cela de manière durable.

La programmation des activités de gestion présentée dans ce chapitre découle de l'évaluation et la planification participatives des aspects développementaux touchant tous les secteurs essentiels de la vie de la population de Bofidji. Les activités programmées visent à impacter positivement sur l'éducation, la santé, le social, la culture et l'économie de cette entité rurale. Ainsi, *le respect des mesures de gestion associées à cette programmation conduira d'une part à la diminution de la pression anthropique sur les ressources naturelles et d'autre part à la réduction sensible de la pauvreté dans ce village.*

La programmation des activités de gestion, mise en place à travers les réunions communautaires, est assortie des priorités de développement local (PDL) identifiées au sein de la communauté locale du terroir de Bofidji. Une planification quinquennale reprend en premier lieu les grandes lignes du programme d'actions à exécuter pour chaque série de gestion durant toute la période de mise en œuvre du présent PSG (**Tableau 14**). De ce planning quinquennal, s'arbore ensuite un Plan Annuel d'Opérations (PAO), qui définit les objectifs et les indicateurs des actions développées au cours de la première année d'exécution du PSG (**Tableau 15**).

Tableau 13. Planification quinquennale d'activités de gestion dans la CFCL Bofidji

Zone / Affectation des terres proposées	Activités	Superficie (ha)	2023		2024		2025		2026		2027		Partenaire technique	Source de financement
			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2		
Zone de protection (zones des tourbières mais aussi des têtes des sources, berges des rivières, sites sacrés et récréatifs)	Mise en place des mesures de gestion de la zone (généralement les tourbières) et des ressources qui y sont liées	22338											Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Suivi-évaluation des mesures de gestion et l'utilisation des ressources (halieutiques, fauniques, PFNL/PFABO etc.) liées à cette zone												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Développement d'une pisciculture durable en vue de lutter contre l'exploitation des ressources de la zone (apport additionnel en protéine d'origine limitant la chasse et la pêche dans cette série)												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Gestion communautaire des ressources ichtyologiques avec promotion de la pisciculture												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Développement et promotion d'un écotourisme suivant les normes standards et d'une recherche scientifique												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Lobbying renforcé pour recherche des divers financements pour la gestion de l'environnement dont le fond bleu, PSE et autres.												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
Zone de Dev. Rural (Zones des forêts sur terre ferme et agricole)	Renforcement des capacités des communautés locales en pratiques culturelles et d'élevages durables	696											Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Mise en place des associations paysannes des cultivateurs et éleveurs												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Achat des semences améliorées et des couples des bétails												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Mise en culture des semences améliorées et élevage des bétails												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Promotion de l'utilisation des semences améliorées et soutien à l'adoption des techniques culturelles améliorées												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
													Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique

Zone / Affectation des terres proposées	Activités	Superficie (ha)	2023		2024		2025		2026		2027		Partenaire technique	Source de financement
			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2		
	Fixation des techniques de valorisation de la production des PFNL/PFABO												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Développement et augmentation de la production durable des PFABO/PFNL au niveau local												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
	Suivi communautaire des mesures liées à l'exploitation des PFABO												Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique

Les activités programmées dans le PAO sont détaillées en quatre (4) phases de trois (3) mois chacune (P1, P2, P3 et P4). Pour chaque activité programmée, sont indiqués les responsables et les sources de financement qui peuvent provenir de l'extérieur (source externe) ou de l'intérieur (source interne) de la communauté locale.

Les modalités de la mise en œuvre de ce présent PSG sont clairement définies dans l'**Article 9 de l'Arrêté 025 du MEDD** et sa suivi-évaluation détaillée dans les articles **12 et 26 du dit Arrêté**.

Tableau 14. Programmation annuelle (PAO) des activités de gestion de la CFCL Bofidji

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
Série de Développement Rural (SDR)	696	Objectif 1 : Amélioration durable des techniques agropastoral communautaire							
		Accompagnement (sensibilisation et renforcement des capacités) des paysans en techniques culturales innovantes et multiplication des semences	30 % des ménages sont sensibilisés sur les avantages de techniques culturales innovantes et l'utilisation des semences améliorées					Tiers partenaire financier	AC et consultant (Ir Agronome)
			Au moins 50 paysans sont formés et encadrés aux techniques de multiplication des semences					Tiers partenaire financier	AC et consultant (Ir Agronome)
			1 association paysanne des agriculteurs est mise en place					Tiers partenaire financier	AC et consultant (Ir Agronome)
			Au moins 100 bottes de boutures de manioc saines, 2 sacs de maïs, 2 sacs de niébé, 1 sac d'haricot et 2 sacs arachide améliorés sont achetés et distribués à l'association paysanne des agriculteurs					Tiers partenaire financier	WWF, Partenaires et CLG
		Mise en place des champs communautaires de démonstration et production avec des semences améliorées (manioc, maïs, arachide, haricot et niébé)	5 champs d'expérimentation et de production communautaires de manioc, maïs, niébé, haricot et arachide sont effectifs					Tiers partenaire financier	CLD / CLG
			Champs regroupés, effectifs et les méthodes de culture améliorées sont appliquées dans les mœurs des populations locales					Tiers partenaire financier	CLG et CLSE
			Les pratiques agricoles sont améliorées et les productions accrues					Tiers partenaire financier	CLG et CLSE
		Renforcement des capacités de la communauté sur les avantages de l'agroforesterie et formation des paysans à la mise en place et installation des pépinières de Cacao	30 % des ménages locaux sont renforcée sur les techniques de Cacaoculture sous-ombrage					Tiers partenaire financier	AC et consultant (Ir Agronome)
			30 % des ménages sont formés sur la pratique de mise en place de pépinière de Cacao					Tiers partenaire financier	AC et consultant (Ir Agronome)

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
			Au moins une pépinière (avec 500 plants de Cacao) est mise en place au sein de la communauté locale					Tiers partenaire financier	AC et consultant (Ir Agronome)
		Mise en place de 1 champs expérimentaux dont 1 de Cacaoculture	Au moins 5 ha expérimentale de Cacaoyer mises en place dans la ZDR					Tiers partenaire financier	AC et consultant (Ir Agronome)
		Accompagnement (sensibilisation et renforcement des capacités) des paysans en technique d'élevage des porcs, moutons et chèvres	30 % des ménages sont sensibilisés sur les avantages de techniques d'élevage des chèvres, moutons et porcs					Tiers partenaire financier	AC et consultant (Zootechnicien)
		Promotion de l'élevage communautaire des porcs, moutons et chèvres	1 association paysanne des éleveurs est mise en place et deux fermes d'élevage mises en place					Tiers partenaire financier	AC et consultant (Zootechnicien)
			6 couples (2 des porcs, 2 moutons et 2 des chèvres) sont achetés et distribués à l'association paysanne des éleveurs					Tiers partenaire financier	WWF, Partenaires et CLG
			6 couples d'animaux mis dans les fermes sont suivis durant la période de mise en œuvre de PAO					Tiers partenaire financier	CLG et CLSE
Série de protection	704,1	Objectif 1 : Protection et valorisation des zones sensibles (tourbières) et amélioration de l'accès à l'eau potable							
		Encadrement (formation et sensibilisation) des communautés sur les pratiques de gestion durable des ressources naturelles, les avantages des zones humides et/ou tourbières (convention de RAMSAR) et la réglementation sur la chasse et la pêche dans ladite zone	Documents (dont dépliants et autres) sur les zones des tourbières produits et diffusés					Tiers partenaire technique	CLG et WWF & partenaires
			50 personnes (membres CLD et CLG, chasseurs et pêcheurs) sensibilisées sur l'importance des zones humides et la réglementation sur la chasse et la pêche					Tiers partenaire technique	CLG, CLD, Chasseurs, pêcheurs et structures d'accompagnement

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
			200 posters et brochures des bandes dessinées produits et installés dans les lieux publics et distribués aux ménages					Tiers partenaire technique	CLG
			Les lois en vigueur et les pratiques de gestion durable et efficiente des zones des tourbières sont vulgarisées et connues par la communauté locale durant l'exercice annuel					Tiers partenaire technique	Communautés locales (AC, CLG, CLD et CLSE)
		Mise en place des dispositifs permanents d'inventaire (placettes permanentes) et techniques de récolte d'échantillon des tourbes	Dispositif de 5 ha (plots aléatoires) est installé dans les différentes unités d'occupation du sol de la CFCL					Tiers partenaire technique	CLG et consultant (Ir forestier)
			Un inventaire de Carbone forestier est réalisé et des échantillons des tourbes prélevés pour analyse au labo					Tiers partenaire technique	CLG et Consultants (Ir Forestiers et Ecologistes)
			Carbone forestier (aérien et souterrain) estimé à travers un rapport scientifique publié					Tiers partenaire technique	Consultant (Bio-écologiste ou Ir Forestier)
		Lobbying et levée des fonds de paiement pour services environnementaux (tourbières)	Lobbying renforcé pour recherche des divers financements pour la gestion de l'environnement dont le fond bleu, PSE et autres.					Tiers partenaire technique	WWF & partenaires
		Sensibilisation sur l'importance des sources d'eau potable (y compris aménagement et entretien) et sur les maladies hydriques	Au moins 30 % de la population sont sensibilisées au cours de l'exercice du PAO					Tiers partenaire technique	AC et WWF & partenaires
			150 posters et brochures des bandes dessinées produits et affichés dans les places publiques et distribués aux ménages locaux					Tiers partenaire technique	Tiers partenaire technique
		Aménagement des points d'adduction d'eau potable	Au moins 1 source d'eau potable est aménagée au cours de l'exercice du PAO					Tiers partenaire technique	CLD/CLG, WWF et partenaires

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
		Mise en place et renforcement de capacités du comité de gestion des sources d'eau	Un comité de gestion de source est opérationnel au sein du CLD du terroir de Bokonda we Banza					Tiers partenaire technique	AC et WWF (pour désignation du comité) et comité de gestion de source choisi
		Objectif 2 : Amélioration des techniques et production piscicole des communautés locales							
		Réaliser des diagnostics pour identifier de nouvelles zones piscicoles au sein de la CFCL	Des nouvelles zones piscicoles sont identifiées au sein de CFCL					Tiers partenaire technique	CLD/CLG
		Encadrement (sensibilisation et renforcement des capacités) de la communauté locale sur les techniques de production d'alevins (Ngolo, Tilapia, etc.) par les écloseries et leurs modes alimentaire	1 association des pêcheurs est mise en place au sein de la communauté locale					Tiers partenaire technique	CLG/CLD, structures d'accompagnement (ou consultant)
			Association des pêcheurs (avec au moins 30 paysans) est renforcée aux techniques de multiplication des alevins et leurs modes alimentaires					Tiers partenaire technique	CLG/CLD, Pêcheurs et structures d'accompagnement (ou consultant)
		Mise en place d'un bassin de multiplication des alevins et des étangs communautaires expérimentaux	1 basins de multiplication des alevins et 2 étangs communautaires expérimentaux sont aménagés					Tiers partenaire technique	CLG/CLD, Pêcheurs et structures d'accompagnement (ou consultant)
		Distribution des alevins à l'association des pêcheurs mise en place et suivi de la pisciculture	Réception par l'association des pêcheurs des alevins et leur mise en culture					Tiers partenaire technique	CLD/CLG, pêcheurs et
			2 étangs communautaires suivis en pisciculture (respect des normes piscicultures)					Tiers partenaire technique	CLG et CLSE

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
		Objectif 3 : Assurer le développement et l'augmentation de la production durable des PFABO/PFNL							
		Renforcement des capacités des communautés locales sur la valorisation et techniques de récolte des PFABO les plus rentables	Les communautés locales sont sensibilisées sur l'importance de la production des PFABO					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement
			40 % des ménages sont formés sur les techniques de récolte et conservation des rotins (<i>Ancistrophyllum spp</i> , <i>Eremospatha haulevilleana</i> et <i>Laccospema secundiflorum</i>) (théorie et pratique)					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement
			30 % des ménages sont formés sur les techniques de récolte de miel (théorie et pratique)					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement
		Appuyer le développement des méthodes d'exploitation durable de PFNL	Au mois un PFABO phare est commercialisé dans un circuit durable					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement
		Suivre l'ensemble des expériences de gestion de forêts communautaires et partage des leçons apprises.	Un document synthèse des leçons apprises est disponible					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement
Séries de conservation	865,4	Objectif 1: Assurer la recolonisation de la faune sauvage et augmenter la séquestration de carbone forestier pour bénéficier de PSE							
		Renforcement des capacités et sensibilisation des communautés locales sur les pratiques durables de ressources naturelles et, la	La loi sur la chasse et autres textes en vigueur, les bonnes pratiques pour une gestion et utilisation durables de ressources naturelles sont vulgarisés et bien assimilés par les communautés locales durant le mandat du présent PSG					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
		vulgarisation de certains textes en rapport avec la faune sauvage	200 personnes sont sensibilisées sur les activités autorisées dans une zone de conservation et la réglementation sur la chasse					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement
		Identification, sensibilisation et encadrement des chasseurs de Bokonda we Banza sur la réglementation en vigueur sur la chasse et appui à l'obtention de permis de chasse	Tous les chasseurs de Bokonda we Banza sont identifiés, sensibilisés sur la loi et autres textes en vigueur sur la chasse					Tiers partenaire technique	AC et structure d'accompagnement
			Tous les fusils sont identifiés et tous les chasseurs ayant un fusil sont accompagnés à l'obtention de permis de port d'arme et permis de chasse					Tiers partenaire technique	
		Facilitation de la formalisation et application des règles coutumières de conservation et les sanctions	Les règles coutumières de gestion ainsi que les sanctions sont écrites et diffusées au sein de toute la communauté					Tiers partenaire technique	CL et structure d'accompagnement
		Formation de communautés locales sur le rôle que joue la forêt sur la séquestration de carbone et son importance sur le maintien de l'équilibre climatique local et mondial	200 personnes de la communauté ont maîtrisé tous les enjeux REDD+ et l'importance qu'ont les forêts sur le changement climatique					Tiers partenaire technique	CL et structure d'accompagnement
		Lobbying et levée des fonds de paiement pour services environnementaux	Lobbying renforcé pour recherche des divers financements pour la gestion de l'environnement dont le fond bleu, PSE et autres.					Tiers partenaire technique	WWF & partenaires

Série (zone)	Superficie (ha)	Activités	Indicateur (Résultats)	Chronogramme annuel (Année 2023)				Source de financement	Responsable
				Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4		
		Mise en place de parcelles permanentes pour le suivi de carbone forestier de 10 ha (bloc 1 : 5 ha et bloc 2 : 5 ha) avec de parcelles de 25 m x 25 m et le sous-placeaux de 5 m x 5 m.	50 personnes de la communauté sont formées sur les techniques de mise en place de parcelles permanentes pour le suivi de carbone forestier					Tiers partenaire technique	CL et structure d'accompagnement
			Un inventaire forestier est réalisé dans les placettes					Tiers partenaire technique	CL et structure d'accompagnement
			Carbone forestier (aérien et souterrain) estimé à travers un rapport scientifique publié					Tiers partenaire technique	CL et structure d'accompagnement